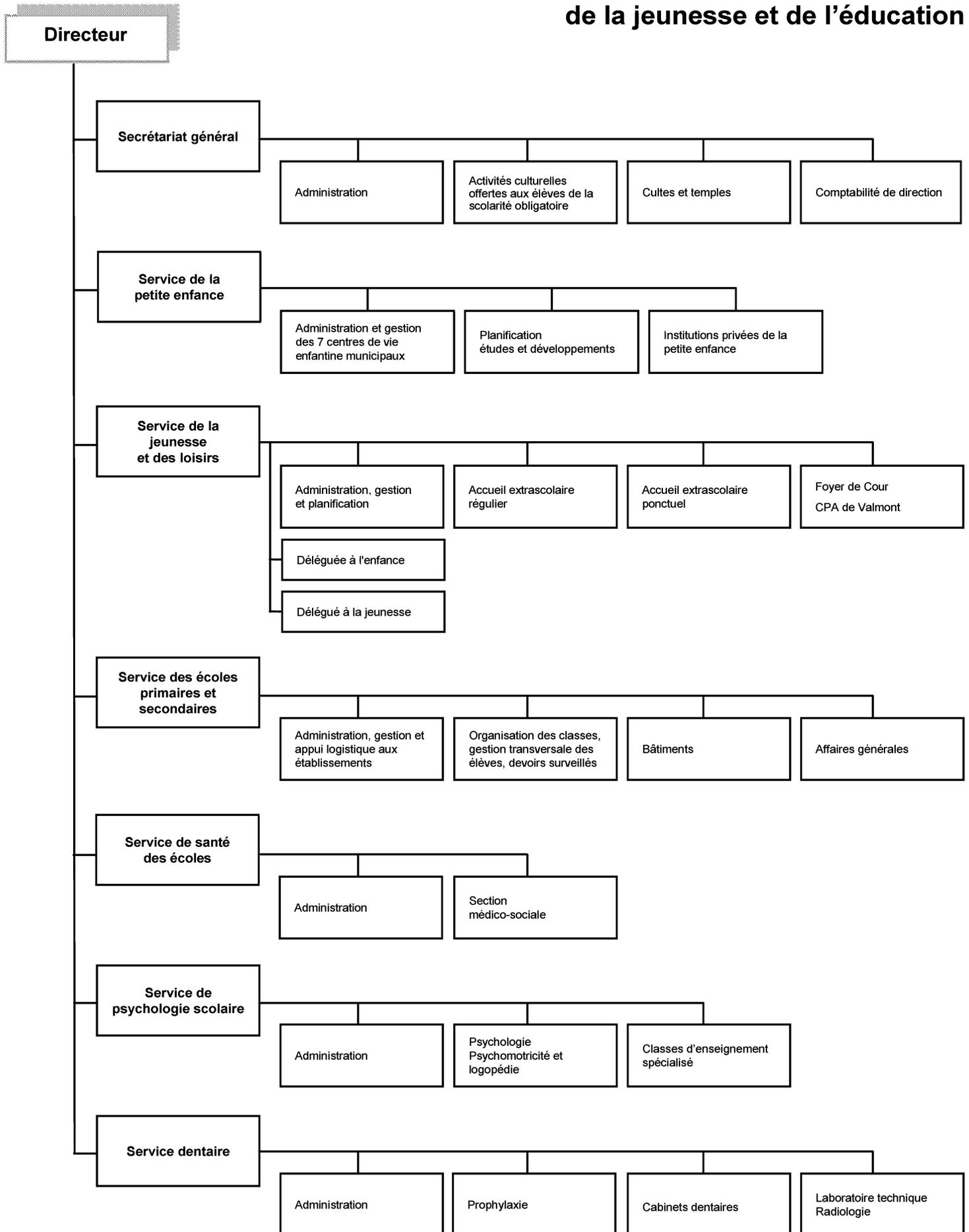


Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation



Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Il suffit parfois d'un geste, d'un regard, d'une parole,
Pour que tout se déclenche, pour que tout s'envenime,
Pour que l'incompréhension empêche toute communication et tout respect.
Il suffit des fois de pas grand-chose,
Pour qu'un geste, un regard, une parole,
Favorise et permette l'échange et la rencontre.

La campagne lausannoise de prévention "L'éducation, c'est l'affaire de tous" s'est achevée à fin 2004. D'avril à décembre, elle a permis à plus de 15'000 personnes de réfléchir et de se rencontrer pour débattre de l'éducation des jeunes, de s'interroger sur ce "pas grand-chose" qui peut permettre de dépasser le fatalisme, de déjouer la violence, de transmettre des valeurs, de limiter les incivilités, de donner confiance et d'affirmer que l'éducation c'est mon affaire, c'est notre affaire, c'est l'affaire de tous.

Au total, quelques 70 manifestations ont eu lieu durant les six mois de la campagne (en mai et juin, puis de septembre à décembre). Une cinquantaine d'associations lausannoises – sociétés de développement, centres socio-culturels et autres – se sont investies pour organiser des expositions, cafés à thème, débats, conférences, spectacles, animations dans les quartiers, etc.

L'administration lausannoise a également participé à la campagne en mettant sur pied plusieurs projets, tels que les policiers de liaison, l'édition du *Petit memento à l'usage des parents* et sa traduction en neuf langues ou

encore l'organisation d'une vingtaine de stands au marché du samedi matin.

9 personnes contactées par le groupe de pilotage ont pu exprimer leur opinion sur le thème de l'éducation dans la rubrique "l'invité" du quotidien 24 Heures. Les députés lausannois aux Chambres fédérales et au Grand Conseil, les Conseillers communaux, les représentants de l'Ordre judiciaire, les directeurs des établissements scolaires lausannois, les membres de l'Observatoire de la sécurité, de la Commission scolaire et des associations partenaires ainsi que les chefs de service de l'administration communale ont été invités à participer à une représentation du théâtre forum Caméléon.

"L'éducation, c'est l'affaire de tous", campagne de sensibilisation imaginée par l'association "Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence", a été financée intégralement, par la Ville de Lausanne. Le groupe de pilotage de cette campagne était composé de Mme Sylviane Pfistner et de MM. Eric Stern, Marc Dunant, Jean-Marc Granger, Patrick Addor, Roland Rapaz (coordinateur) et Oscar Tosato (président).



SECRETARIAT GÉNÉRAL

INTRODUCTION

Premier service de la Direction à participer à l'analyse "Prestations 2004" (P2004), le Secrétariat général a fait l'objet d'un examen complet, tant de sa structure que de ses missions. Au terme de la procédure, c'est le Conseiller municipal qui a décidé des mesures à prendre aux plans de l'organisation du service et de ses prestations. Si la plupart d'entre elles prendront effet en 2005, quelques-unes ont déjà pu être intégrées dans l'exercice 2004.

Présentation du service

Le Secrétariat général comprend quatre sous-services ou sections :

- le secrétariat proprement dit (ci-après le secrétariat),
- les activités culturelles,
- la section "Cultes et temples",
- la comptabilité.

Activités

Les responsabilités du Secrétariat général peuvent être résumées comme suit :

- coordination des activités de la Direction : conférences des chefs de service, suivi de dossiers transversaux qui impliquent plusieurs services, relations avec les commissions permanentes du Conseil communal, réunions avec d'autres directions ou avec le DFJ, réception et répartition du courrier, échancier;

- relations extérieures et communications : bulletin d'informations "Lausanne écoles", Association des parents d'élèves, Association vaudoise des écoles privées;
- secrétariat des commissions scolaires primaire et secondaire, de l'arrondissement secondaire lausannois et de l'enseignement spécialisé : planification des séances, administration, exécution des décisions;
- gestion des activités culturelles proposées aux élèves de la scolarité obligatoire : théâtre, musique, danse ou toute autre traduction de l'expression artistique, présentés sous forme d'animations, d'initiations, de spectacles ou de visites;
- participation aux divers conseils et comités des écoles d'art subventionnées par la Ville;
- gestion de la section "Cultes et temples" : engagements et traitements du personnel, entretien des bâtiments, relations avec les paroisses catholiques et protestantes, les autorités ecclésiastiques et celles des communes voisines;
- comptabilité de la Direction : budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires, factures fournisseurs et débiteurs, traitements du personnel, relations avec les autorités des communes voisines et celles du canton pour les répartitions des charges imputées à chaque échelon.

Le Secrétaire général participe en outre aux travaux de la CSMSG (Conférence des secrétaires municipaux et des secrétaires généraux), du COPILINF (Comité de pilotage informatique), du groupe de pilotage GePeL (politique du personnel de l'administration communale), de la délégation transversale "Sécurité, prévention, éducation" et de la Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence (forum de réflexion sur les problèmes liés à la jeunesse).

Organisation et personnel

Au début 2004, l'organigramme du service indiquait que le Secrétariat général comprenait 17 personnes (= 15.8 postes EPT). Le nombre des collaborateurs et collaboratrices n'a pas varié mais, première application de l'évaluation P2004, des taux d'occupation ont été modifiés, ramenant le total EPT à 15.1. S'y ajoute un poste de formation, occupé par une ou un stagiaire MPC. A une exception (remplacement d'une personne ayant fait valoir son droit à la retraite), les personnes en place sont les mêmes qu'à la fin de l'année dernière.

4 personnes, dont le Secrétaire général (= 4 postes EPT) et le stagiaire MPC sont rattachées au secrétariat,

2 personnes (= 2 postes EPT) s'occupent des activités culturelles.

2 personnes (= 1.5 poste EPT [- 0.5]) constituent la section "Cultes et temples" qui gère en outre le personnel des paroisses protestantes (concièrges, organistes et sacristains) soit 37 personnes (= 11.51 postes EPT). La diminution de 0.5 EPT traduit la repourvue partielle seulement du poste d'une collaboratrice partie à la retraite, assortie de la redistribution d'un certain nombre de tâches au sein du secrétariat.

9 personnes (= 7.6 postes EPT) composent le personnel de la comptabilité. La diminution de 0.2 EPT traduit la réduction (à sa demande) du taux d'activité d'une collaboratrice.

CONFÉRENCES - COMMISSIONS

CONFÉRENCE DES CHEFS DE SERVICE (CCS)

Composition : le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et son assistante, et les 7 chefs de service de la Direction.

Nombre de séances : 35.

La CCS reste le principal instrument de coordination de la Direction. Tous les sujets d'importance générale, notamment ceux qui impliquent l'intervention de deux ou plusieurs services ou les relations transversales avec d'autres directions, y sont abordés. Il en va de même pour les projets de préavis et de réponses aux diverses interpellations et motions. La CCS traite également de tous les projets de loi ou de règlement ayant trait au domaine scolaire ou à la politique de la jeunesse mis en consultation par les autorités fédérales et cantonales.

AUTRES RÉUNIONS

La CCS dans son ensemble a participé à une réunion d'échanges et d'informations avec la Conférence départementale du DFJ.

COMMISSIONS SCOLAIRES

Les commissions scolaires sont désignées en début de législature par les Municipalités. Dans la perspective de la mise en place des Conseils d'établissements, appelés à les remplacer, le DFJ a demandé aux autorités communales, de reconduire dans la mesure du possible, les commissions existantes sans en modifier la composition. L'état d'avancement du dossier laissait entrevoir en effet cette mutation pour le milieu 2002. Cette organisation ayant pris quelque retard, les diverses commissions poursuivront normalement leur travail jusqu'à la fin de la législature.

Commission scolaire des établissements primaires et secondaires lausannois

Composition : le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, 20 membres avec voix délibérative, désignés par la Municipalité sur proposition des partis politiques (proportionnellement à leur représentation au Conseil communal), 2 membres avec voix consultative, représentant le Forum des Étrangers et Étrangères de Lausanne (FEEL).

Nombre de séances : 2.

Principaux sujets traités :

- consultation sur l'avant-projet de loi sur les Conseils d'établissements,
- plan de rentrée 2004/2005,
- décisions ou préavis en matière de demandes de congés d'élèves,
- et, malheureusement, préavis de suspension temporaire de plus de 3 jours au DFJ, à l'encontre de 3 élèves (2003 : 3 préavis).

Le bureau de la commission scolaire a, pour sa part, réglé par consultations téléphoniques les affaires courantes qui lui incombaient.

Commission scolaire de l'arrondissement secondaire lausannois

Composition : 16 délégués des commissions des établissements secondaires de l'arrondissement (Lausanne : 9; Le Mont-sur-Lausanne : 3; Epalinges : 2; Savigny/Forel (Lavaux) : 2).

Aucune séance n'a été tenue en 2004.

Conseil d'arrondissement secondaire

Composition : 9 membres, conseillers municipaux des communes de l'arrondissement secondaire lausannois (Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Epalinges, Forel-Lavaux, Froideville, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens et Savigny).

Nombre de séances : 1.

Principaux sujets traités :

- enclassement,
- situation des constructions scolaires,
- comptes 2003.

Commission scolaire de l'enseignement spécialisé

Composition : le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, 5 membres avec voix délibérative, délégués de la commission scolaire, 1 membre avec voix consultative, représentant le Forum des Étrangers et Étrangères de Lausanne.

Nombre de séances : 2.

Principaux sujets traités :

- bilan des orientations en fin d'année scolaire 2003/2004,
- bilan de la rentrée scolaire 2004/2005, avec la collaboration du corps enseignant des classes d'enseignement spécialisé.

ACTIVITÉS CULTURELLES

En son temps, le Conseil communal avait exprimé le vœu que :

- "chaque élève ait l'occasion, au moins une fois lors de chacun des cycles de la scolarité obligatoire de prendre part à une animation théâtrale,
- la Municipalité favorise la création de spectacles destinés aux jeunes élèves,
- l'expérience du chéquier-théâtre soit poursuivie et élargie; elle devrait être accompagnée d'une information faite à l'intention des élèves des écoles".

(BCC Bulletin du conseil communal 1982, page 869).

C'est pour donner suite à cette recommandation que ces activités ont été mises sur pied. Dès lors qu'elles permettent aux enfants et adolescents d'aborder une forme de culture qu'ils n'auraient peut-être pas découverte autrement, il n'est pas interdit d'y voir une contribution au rayonnement culturel de Lausanne.

Trois domaines sont proposés aux enseignants, en fonction de l'âge de leurs élèves : le théâtre, la musique et la danse. Ils sont offerts sous la forme de spectacle, ou d'animation-initiation associée ensuite à une représentation, ou encore d'animation-improvisation dans laquelle les élèves sont directement impliqués.

Des propositions sont soumises aux enseignants en dé-

but d'année scolaire, les programmes établis au gré des inscriptions et les classes convoquées. Selon l'éloignement, le transport des classes CIN et CYP est également organisé.

ANIMATION THÉÂTRALE (ANNÉE SCOLAIRE 2004/2005)

L'animation théâtrale est offerte aux degrés CYP1-CYP2 et 6 à 9 (secondaires).

Classes CYP1-CYP2

Troupe	Offre	Nbre de classes inscrites
Théâtre pour enfants de Lausanne	Animation de 1 jour au TPEL-Eldorado et spectacle lié <i>Angeline et Amédée</i>	64 (CYP1-CYP2)
Théâtre Bleu nuit	Animation de 1 jour en classe et spectacle lié <i>Rusalka</i>	66 (CYP1-CYP2)
Théâtre La Main dans le Chapeau	Animation de 1 jour en classe et spectacle lié <i>Le sourire d'Agathe</i>	69 (CYP1-CYP2)
Théâtre La Main dans le Chapeau	Animation de 19 périodes en classe, aboutissant sur un spectacle présenté par les élèves	7 (CYP2)
École de Cirque de Lausanne	1 matinée d'animation-initiation aux arts du cirque	10 (CYP2)

Classes de 6^e à 9^e années secondaires

Troupe	Offre	Nbre de classes inscrites
Théâtre Tel Quel	Animation de 1 jour sous chapiteau Thèmes : <ul style="list-style-type: none">- Matches d'improvisation- Le grand show Music-hall- Une autre approche	(6 ^e à 9 ^e) 48 39 12
École de théâtre pour enfants et adolescents Gérard Diggelmann	Animation sur le thème "Découvrir le plaisir du dialogue en classe" (2 fois 3 périodes)	(6 ^e à 9 ^e) 27
Atelier ET	Animation en classe (3 fois 2 périodes) Thèmes : <ul style="list-style-type: none">- Mise en vie d'un texte narratif ou d'un poème- Travail d'accompagnement pour la mise en scène de spectacles	(6 ^e à 9 ^e) 5 4
Cie de danse Philippe Saire	Animation au théâtre (2 fois 3 périodes) et spectacle de danse	(6 ^e à 9 ^e) 4
Gérard Demierre	Animation de 1 jour au petit théâtre sur le thème "Être et paraître"	(6 ^e à 7 ^e) 13

Pour l'année scolaire 2004/2005, l'animation théâtrale a été offerte à 515 classes (243 primaires et 272 secondaires). Au total, 368 classes (71.4%) se sont inscrites (216 primaires [88.9%] et 152 secondaires [55.8%]).

Évolution de la proportion des classes inscrites

1999/2000	76.6%
2000/01	74.6%
2001/02	71.0%
2002/03	67.2%
2003/04	68.0%

La fréquentation continue d'augmenter légèrement et les enseignants ont pu faire bénéficier leurs élèves cette année à la fois d'une animation théâtrale et d'un spectacle en plus d'un spectacle de prévention.

Spectacles

Représentations offertes aux classes CIN et CYP

Troupe	Spectacle	Nbre de classes inscrites
Petit théâtre	Peer Gynt	21 (CYP1-CYP2)
Petit théâtre	Histoires de visages	20 (CYP1-CYP2)
Petit théâtre	Mamma Mia !	20 (CYP1-CYP2)
E'pericoloso sporgersi	Le royaume du placard	60 (CYP1-CYP2)
Théâtre Globule	La vie des oiseaux	50 (CIN-CYP2)
Alexandre Cellier et Jean Duperrex	Bricomique	40 (CIN-CYP2)
Cie 2 temps 3 mouvements	Les contes du pince-mincedoumougratte	10 (CIN)
Cie 38 bis&co	L'affreux Lafleur	31 (CIN-CYP1)
Théâtre des Lutins	la légende de la pierre bleue	10 (CIN)
Annick Baechler	Le voyage du goéland	24 (CIN)
Cie du Chat-hutteur	Specolo	21 (CYP1-CYP2)
Cie de danse L'Avant-scène	Voyez la musique et écoutez la danse	28 (CYP1-CYP2)

Représentations offertes aux classes secondaires

Troupe	Spectacle	Nbre de classes inscrites
Théâtre de la Courte-Paille	Le roi-cerf	38 (6 ^e à 8 ^e)
Cie Youkali	Si le soleil ne revenait pas	12 (9 ^e)
Cie Amiel	Au pied du baobab	54 (5 ^e à 8 ^e)

Représentations offertes aux classes secondaires (suite)

Troupe	Spectacle	Nbre de classes inscrites
Roger Cuneo	Couleurs et vers, de Jacques Prévert	14 (7 ^e à 9 ^e)
Christophe Erard	Présentation des instruments du monde	19 (5 ^e à 7 ^e)

Spectacles de prévention offerts aux classes CYP et secondaires

Troupe	Spectacle	Nbre de classes inscrites
Théâtre Forum Association Le Caméléon	Quoi de neuf mon poussin ? Raconte... (abus sexuels)	14 (CYP2)
Théâtre Forum Association Le Caméléon	Partie de racket (violence)	34 (5 ^e à 6 ^e)
Théâtre Forum Association Le Caméléon	Cadeau Condom (sida)	15 (9 ^e)
Théâtre Forum Association Le Caméléon	Un père en pétard (toxicomanie)	23 (8 ^e et 9 ^e)
Théâtre Forum Association Le Caméléon	Bien cuit ou à point (alcoolisme)	32 (8 ^e et 9 ^e)
Théâtre Forum Association Le Caméléon	Le démon des maux (violence verbale)	33 (6 ^e à 9 ^e)
Théâtre Forum Association Le Caméléon	Violence sur Ben (problématique du bouc émissaire)	34 (5 ^e à 9 ^e)
Théâtre Forum Association Le Caméléon	Cig'arrête (fumée)	34 (6 ^e à 9 ^e)

ABONNEMENT CULTUREL

L'abonnement culturel est offert aux classes de 7^e à 9^e années. Les élèves peuvent assister à des représentations publiques pour le prix de fr. 10.–, ou moins. Le Secrétariat général compense le manque à gagner qui en résulte pour les théâtres, à raison d'environ fr. 10.– par billet.

2 509 billets ont été vendus pour les 20 spectacles suivants :

- Théâtre Vidy-Lausanne
 - Le pont de San Luis Rey (48 billets vendus en 9^e);
 - Les bonnes (46 billets vendus en 9^e);
 - La visite de la vieille dame (935 billets vendus en 8^e, 9^e);
 - La dispute (461 billets vendus en 7^e, 8^e, 9^e);
 - La maison de Bernarda Alba (109 billets vendus en 7^e, 8^e, 9^e);
 - El Don Juan (101 billets vendus en 7^e, 8^e, 9^e);

- Théâtre Kléber-Méleau
 - Les petits bourgeois (90 billets vendus en 8^e, 9^e);
- Théâtre de l'Arсенic
 - On liquide (82 billets vendus en 8^e, 9^e);
 - Le grand cahier (33 billets vendus en 9^e);
 - Chorégraphie de Gilles Jobin (71 billets vendus en 7^e, 8^e, 9^e);
 - J'aime le théâtre (28 billets vendus en 9^e);
- Opéra de Lausanne
 - Concert Deshayes / Lucas (6 billets vendus en 7^e, 8^e, 9^e);
 - Mozart concert Arias (Ballet Rosas) (35 billets vendus en 7^e, 8^e, 9^e);
 - Beethoven : Irish, Welsh & Scottish Songs (récital/concert) (34 billets vendus en 7^e, 8^e, 9^e);
 - Musique française profane (chœur de chambre Les Eléments) (7 billets vendus en 7^e, 8^e, 9^e);
 - Récital Gilles Cachemaille (25 billets vendus en 7^e, 8^e, 9^e);
- Grange de Dorigny
 - Les trois soeurs (46 billets vendus en 8^e, 9^e);
 - Jean-Luc Bideau lit des textes de Raymond Queneau (60 billets vendus en 9^e);
 - Mélodrame(s) (8 billets vendus en 9^e);
- Association vaudoise des ligues d'improvisation
 - Match d'improvisation (284 billets vendus en 7^e, 8^e et 9^e).

RÉPÉTITIONS GÉNÉRALES LYRIQUES

L'Opéra de Lausanne propose aux élèves des classes secondaires, accompagnés de leur maître, d'assister aux répétitions générales des opéras qu'il présente.

En 2004-5, les opéras suivants sont offerts à 353 élèves et accompagnants :

Il Signor Bruschino et Gianni Schicchi	109 billets offerts
Die Entführung aus dem Serail	24 billets offerts
La Grotta di Trofonio	120 billets offerts
Carmen	100 billets offerts

INITIATION À LA MUSIQUE

Initiation musicale par le Sinfonietta de Lausanne

Cet orchestre propose des séances d'initiation destinées à faire découvrir aux élèves le monde de la musique. Les artistes illustrent les commentaires proposés aux jeunes auditeurs par la présentation de leurs instruments et l'exécution de fragments d'œuvres musicales.

Les 9-10 février et 1^{er}-2 novembre 2004, des élèves des

écoles secondaires lausannoises ont bénéficié des animations dispensées par les musiciens du Sinfonietta dans les aulades établissements secondaires du Belvédère, des Bergières, de Béthusy et de l'Élysée.

Ces démonstrations ont réuni respectivement 819 et 895 élèves.

Concerts d'abonnement de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)

L'OCL propose des places à prix réduit aux élèves de l'enseignement secondaire. Avant chaque concert, des affiches sont distribuées dans les établissements secondaires lausannoises.

Concert spécial de l'Orchestre de Chambre de Lausanne pour les classes CYP1 et 2

L'OCL et la DEJE ont offert un concert pédagogique aux classes lausannoises du niveau CYP à la salle Métropole. Le 29 mars 2004, 829 élèves ont écouté des extraits d'œuvres signées Haendel, Offenbach, Rossini, Délius et Mendelssohn et bénéficié des explications du chef d'orchestre, M. Philippe Béran. Les enseignants des classes présentes ont participé préalablement à une séance de préparation donnée par l'OCL et ont pu ainsi travailler avec leurs élèves. Ceux-ci ont participé activement au concert, notamment en reprenant en chœur "la chanson des gouttes" de Rossini et, pour certaines classes, en écrivant une histoire en relation avec une des œuvres musicales présentées. Le grand nombre d'élèves présents constituait une première pour l'OCL.

DÉCOUVERTES LAUSANNOISES

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a offert aux classes lausannoises, accompagnées des enseignants, un programme de visites à thème, intitulé "découvertes lausannoises" dans le but de faire connaître aux jeunes habitants quelques-unes des particularités architecturales et urbanistiques de leur ville.

En 2004, deux visites différentes ont été proposées :

Les parcs historiques

Des classes CYP2, guidées par les jardiniers du Service des parcs et promenades et les guides d'accueil du Mouvement des Aînés, ont découvert les parcs historiques de Mon-Repos et du Désert. Chaque élève a reçu au préalable un dossier pédagogique, spécialement conçu par la DEJE sous forme de jeu à la découverte du parc, pour la préparation des visites en classe. Le succès de cette proposition a été considérable et au printemps 2004, 59 classes ont visité ces sites, 45 le parc Mon-Repos et 14 la campagne du Désert. Au vu du succès rencontré, ces visites seront à nouveau proposées en 2005.

L'espace d'information des chantiers m2/tridel

Les élèves des classes CYP2 et de 7^e et 8^e années ont visité l'espace d'information des chantiers du métro m2 et de l'usine Tridel, aux Arches du Grand-Pont, sous la conduite d'animatrices-guides formées pour l'occasion. Les élèves ont reçu auparavant un dossier pédagogique,

élaboré spécialement. La visite s'est déroulée à l'espace d'information, puis sur un des podiums d'observation du chantier du m2. Durant l'année scolaire 2004/2005, 91 classes, 41 CYP1 et 50 de 7^e et 8^e années ont bénéficié de ces visites. Au vu du succès rencontré, ces visites continueront l'année scolaire prochaine.

CINÉ DU MUSÉE ZOOLOGIQUE

L'objectif du Ciné du Musée est de présenter aux élèves de la scolarité obligatoire des films qui leur permettent d'acquérir une meilleure connaissance de notre environnement. La contribution lausannoise représente une participation à l'achat des films et de la documentation.

Statistiques

Nombre de séances : 53 (2003 : 52)

Nombre de classes : 217 (2003 : 208)

Séances		Nombre de spectateurs	
		2004	2003
Jeu	di après-midi 14h15 ¹	2 050	1 370
Mer	credi matin 9h00 ²	1 804	2 134
Mer	credi après-midi 14h30 ³	2 757	2 336
		6 611	5 840

¹ séance réservée normalement pour les écoles publiques lausannoises

² séance réservée normalement pour les écoles privées et du canton

³ séance publique

INFORMATION GÉNÉRALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Créé en 1987, le bulletin d'informations "Lausanne écoles" est distribué à tous les parents des écoliers lausannois. Chaque numéro comprend un éditorial, traitant d'un problème de fond. Deux ou trois articles abordent ensuite des sujets d'actualité suivant le moment de l'année scolaire. Enfin, un mémento indique les dates les plus utiles. Dans le cadre de la rubrique qui permet à l'une des institutions offrant des prestations aux jeunes Lausannois de mieux se faire connaître le Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL), l'Harmonie des écoles lausannoises, l'École de jazz et de musique actuelle (EJMA) et le Conservatoire de musique de Lausanne ont pu présenter leurs activités aux élèves et à leurs parents. Trois numéros ont été publiés en janvier, juin et septembre 2004.

ÉCOLES DE MUSIQUE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – HAUTE ÉCOLE DE MUSIQUE (CDL-HEM)

L'institution abrite la Haute École de Musique (HEM) qui dispense une formation professionnelle, et une section non professionnelle proposant une formation musicale aux jeunes et aux amateurs.

La Ville subventionne l'enseignement non professionnel conjointement avec l'État de Vaud alors que l'enseignement professionnel est financé par le Canton et la Confédération.

En 2004, l'ultime volée d'étudiants de la section professionnelle d'art dramatique a terminé sa dernière année de formation, avant la fermeture définitive de cette sec-

tion. Ouverte en 2003, *la Manufacture*, Haute École de Théâtre de la Suisse romande (HETSR) a repris la formation proposée jusqu'ici au Conservatoire de Lausanne.

Le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation siège au Conseil de fondation et préside la SI Conservatoire SA. Le Secrétaire général, quant à lui, siège au Conseil de fondation et au Comité de direction. Il préside également le fonds de prévoyance et assure le secrétariat de la SI Conservatoire SA.

En 2004, le Conseil de fondation s'est réuni 4 fois et le Comité de direction 12 fois.

Outre la gestion courante, les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- conséquence de la reconnaissance du statut de Haute École de Musique en 2004, poursuite de l'adaptation des structures aux exigences HEM;
- projets de collaboration avec l'EPFL, l'EJMA, la HEV et la HES-SO;
- échanges avec la Faculté de Musique de l'Université de Timisoara (Roumanie);
- en co-production avec l'Opéra de Lausanne, présentation de "Postcard from Morocco", résultat du travail de l'Atelier lyrique du Conservatoire de Lausanne.

Statistiques

Classes non professionnelles (degrés préparatoire, élémentaire, moyen, secondaire I à V, certificat)

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	(52.3%) (-0.3%)	602
Autres communes vaudoises		519
Cantons romands		26
Autres cantons suisses		1
Étranger		4
Total		1 152

Par rapport à 2003, on observe une diminution de 0.5%.

Classes non professionnelles (certificat supérieur I à IV - études supérieures non professionnelles)

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	(46.4%) (+9.4%)	13
Autres communes vaudoises		14
Cantons romands		1
Autres cantons suisses		-
Étranger		-
Total		28

Par rapport à 2003, on observe une augmentation de 3.7%.

Classes non professionnelles (classe "adultes")

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	(50%) (+10%)	10
Autres communes vaudoises		8
Cantons romands		1
Autres cantons suisses		-
Étranger		1
Total		20

Par rapport à 2003, on observe une augmentation de 33.3%.

Pour des raisons de transparence budgétaire, cette classe n'est pas incluse dans la catégorie non professionnelle. Le tarif des écolages, arrêté à un niveau "adultes", permet en effet son autofinancement.

Classes professionnelles (HEM)

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	(39.9%) (+1.6%)	124
Autres communes vaudoises		84
Cantons romands		66
Autres cantons suisses		19
Étranger		18
Total		311

Par rapport à 2003, on observe une augmentation de 7.2%.

Diplômes décernés à la fin de l'année 2003/2004

- 70 (+26) attestations ou certificats non professionnels,
- 68 (+5) attestations ou certificats professionnels, dont 5 (+3) diplômes de soliste,
- 14 (+5) diplômes d'études supérieures musicales (DESM), -anciennement brevet pour l'enseignement de la musique-;
- 8 (+1) diplômes d'études supérieures en art dramatique.

ÉCOLE DE JAZZ ET DE MUSIQUE ACTUELLE (EJMA)

Le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation siège au Conseil de la SI EJMA SA. Le Secrétaire général quant à lui siège au Conseil de fondation et au Comité de direction de l'EJMA.

En 2004, le Conseil de fondation s'est réuni 2 fois et le Comité de direction 8 fois.

Outre la gestion courante, les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- statut des professeurs : le salaire mensuel versé aux enseignants atteint désormais 100% de l'échelle cantonale, somme à laquelle s'ajoute 50% du 13^e salaire. Le problème de l'adéquation du calcul du nombre de semaines avec les autres écoles de musique subventionnées par la Ville est encore en suspens;
- Haute École de Musique (HEM) : la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) n'a pas accordé la reconnaissance AHES (Accord sur les hautes écoles spécialisées) à la Haute école de jazz vaudoise (HEJV). Celle-ci fait partie du groupe de travail pour la création d'une HEM de Suisse occidentale. Au plan cantonal, le DFJ a demandé pour la rentrée 2005 la fusion des enseignements du jazz entre la section jazz du Conservatoire Montreux-Vevy-Riviera et l'EJMA, et pour la rentrée 2006 le regroupement de l'enseignement du jazz au sein d'une seule (et nouvelle) institution;
- organisation ou participation de l'EJMA à divers événements : Master-class, stages (Christine Schaller, Gilles Aubry, André Ceccareli, Leonzio Cherubini, Larry Coryell, David Friesen, Rosario Giuliani, Daniel Humair, Stéphane Payen, Thierry Vaillot, Marc Wagnon, Eric Watson, etc.), concerts, 3^e festival EJMA-Chorus, etc.;

- 20^e anniversaire de l'EJMA : organisée en plusieurs lieux du Flon (Europlex, Bistrot du Flon, Atelier Volant, etc.), cette fête s'est déroulée sur 3 jours et a bénéficié de la participation de nombreux représentants du monde musical ou politique.

Statistiques

Catégorie libre	708	-14%
Catégorie professionnelle	77	-23%

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	(53.5%) (+2.0%)	420
Autres communes vaudoises		310
Cantons romands		42
Autres cantons suisses		11
Étranger		2
Total		785

Par rapport à 2003, on observe une diminution de 4.5%.

ÉCOLE SOCIALE DE MUSIQUE (ESM)

Le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et le Secrétaire général siègent au Comité de direction.

En 2004, cette instance a tenu 3 séances. Outre la gestion courante, les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- locaux mis à disposition par la Ville de Lausanne : problèmes d'humidité au collège de la Colline, projet prenant en compte les besoins de l'ESM dans la rénovation du vieux bâtiment du collège de Chailly;
- adaptation du règlement des élèves et de la convention collective avec l'association des professeurs;
- adaptation des tarifs pour porter de 25% à 30% la majoration facturée aux élèves non-lausannois;
- formation continue des enseignants;
- nouveau cours : "A l'écoute de la musique".

Statistiques

Cours offerts	1 080	
Cours individuels	658 élèves	-0.1%
Cours collectifs	422 élèves	-4.9%

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

Lausanne	(83.5%) (+1.3%)	816
Autres communes vaudoises		161
Total		977

Par rapport à 2003, on observe une diminution de 2.6%.

ÉCOLE DE MUSIQUE (EMVL)

Le Secrétaire général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation siège au Comité de direction.

En 2004, cette instance a tenu 7 séances. Outre la gestion courante, les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- suite à la démission du directeur qui souhaitait donner une autre orientation à sa carrière, sélection et désignation de son successeur;

- renforcement des relations avec les sociétés de l'ACML (Association des corps de musique de Lausanne);
- mise en place de nouvelles structures d'enseignement (réorganisation des classes d'initiation, intensification des concerts des cadets, élaboration d'un plan d'étude pour les classes de tambour);
- préparation de nouveaux contrats d'engagement améliorant les conditions sociales des collaborateurs;
- mesures dictées notamment au plan des locaux par le report de 6 mois (de décembre 2004 à juin 2005) du déménagement dans les nouveaux bâtiments de Prélaz.

Statistiques

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

Lausanne	(82.7%) (+0.4%)	162
Autres communes vaudoises		33
Total		195

Par rapport à 2003, on observe une augmentation de 12.8%.

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LAUSANNE

Le Secrétaire général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation est membre du Comité de direction de l'UPL.

En 2004, cette instance a tenu 5 séances.

Cette institution veut permettre à chacun d'élargir sa culture et d'acquérir des connaissances supplémentaires. Elle participe au développement des formations continues et permanentes.

Les participants peuvent obtenir un livret qui atteste de la fréquentation des cours suivis.

En matière de langues, l'UPL prépare les candidats aux examens qui permettent d'obtenir des diplômes internationaux et, pour ceux qui concernent l'allemand, elle en organise les épreuves. Pour l'informatique, l'UPL prépare aussi les candidats à la certification officielle U-CH.

L'UPL a proposé en 2004 une prestation originale, sous la forme d'un cycle de conférences destinées à nos concitoyens étrangers qui ont désormais le droit de vote sur le plan communal.

Près de 5 000 personnes (dont, il faut le relever, une forte proportion vient de l'extérieur) fréquentent chaque année les cours de l'UPL.

Enfin, l'UPL a organisé, les 19 et 20 novembre 2004, l'assemblée générale de l'Association des Universités Populaires Suisses.

CULTES ET TEMPLES

La responsabilité des communes vaudoises à l'égard des religions protestante et catholique trouve son fondement dans deux textes légaux, la loi du 2 novembre 1999 sur l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (loi ecclésiastique) et celle du 16 février 1970 sur l'exercice de la religion catholique dans le canton de Vaud.

Il revient donc aux communes qui abritent des locaux de cultes d'en assurer les frais d'entretien et de fonctionnement (énergie, achats de matériel, réparations, etc.).

Cette obligation inclut également les salaires des orga-

nistes, des concierges et des sacristains.

Pour la Ville de Lausanne, ces engagements concernent 7 paroisses protestantes (22 édifices) et 11 paroisses catholiques (10 édifices), auxquelles s'ajoutent 3 centres œcuméniques (Bois-Gentil, Bourdonnette et Grangette).

Un certain nombre de travaux d'entretien ont été entrepris, dans le cadre du budget ordinaire ou parfois en recourant à une demande de crédit supplémentaire (lorsque des interventions non prévues se sont révélées urgentes). Parmi les dossiers qui ont été menés à chef, mentionnons :

- *Sacré Cœur (cath)* : contribution à la réalisation d'un nouvel orgue (3^e acompte);
- *Saint Amédée (cath)* : installations électriques;
- *St-Jacques (prot)* : relevage de l'orgue;
- *St-Laurent (prot)* : remplacement de l'éclairage sous la galerie;
- *St-Marc (prot)* : réfection de la mise en volée des cloches et participation à l'agrandissement et à l'assainissement de la cuisine de la salle de paroisse (qui joue le rôle de salle de quartier);
- *St-Nicolas de Flüe (cath)* : participation au fonds des cloches;
- *St-Paul (prot)* : remplacement des fenêtres des combles et réfection de l'éclairage extérieur;
- *Sévelin (prot)* : réfection de l'installation des cloches et nettoyage des façades Nord et Sud.

Si les montants investis pour l'entretien des lieux de cultes dont la Commune a la responsabilité sont élevés, il ne faut pas perdre de vue qu'ils contribuent à la conservation d'un patrimoine qui est le témoin de plus de 8 siècles d'évolution de l'approche philosophique et architecturale de la chose religieuse. Relevons aussi qu'une partie toujours plus importante des crédits à disposition doit être distraite pour réparer les dommages consécutifs au vandalisme et qu'une demande de crédit supplémentaire a d'ailleurs dû être adressée à la Municipalité pour faire face aux conséquences de ces déprédations.

Enfin, les collaborations entre les paroisses et les services en charge de l'accueil des enfants et des écoliers se sont poursuivies : c'est ainsi que 13 haltes-jeux, APEMS ou réfectoires, dans 11 bâtiments, accueillent quotidiennement 418 enfants en principe pour le repas de midi mais aussi, dans certains cas, le matin et en fin de journée.

COMPTABILITÉ

Cette section assure les prestations traditionnelles d'une comptabilité de Direction :

- budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires;
- traitements du personnel (groupe traitements);
- factures fournisseurs et débiteurs (groupe factures);
- tenue de la comptabilité des établissements scolaires.

Cette activité nécessite une collaboration suivie tant avec les autres services de la Direction, qu'avec les instances cantonales (Département de la formation et de la jeunesse, Département des finances) et fédérales (Office fédéral des assurances sociales).

Au terme de la redistribution des tâches entre Canton et communes, Lausanne s'est vu déléguer par convention un certain nombre de compétences, aux plans notamment de l'organisation scolaire ou des prestations de psychologie scolaire. La comptabilité en assure toute la calculation et le suivi du volet financier.

D'autre part, la réorganisation de certains services de la Direction a nécessité la création de nouveaux plans comptables pour les Services de psychologie scolaire et de la jeunesse et des loisirs ou encore la mise en place d'une comptabilité extra-communale pour les établissements scolaires.

Enfin, des comptables ont été mis à la disposition du Service de psychologie scolaire pour réviser, voire reprendre sur plusieurs années les contrôles des prestations des spécialistes en faveur des élèves reconnus par l'AI.

Le bureau des traitements assure le service habituel des salaires du personnel fixe et temporaire (début et fin d'activité, modifications du taux d'engagement ou de la situation familiale, heures de remplacement, etc.).

Au 31 décembre, pour l'ensemble de la Direction, le personnel fixe s'élevait à 1 033 personnes (591.21 postes EPT) alors que 1 523 dossiers de personnel temporaire avaient été traités, pour des engagements s'échelonnant de 0.1% à 100%.

Le bureau des factures a procédé à l'enregistrement et au contrôle d'environ 21 100 factures fournisseurs (-5%) et a émis environ 52 700 factures débiteurs (+1.3%). La diminution du nombre de factures fournisseurs est principalement due à la reprise par le Service immobilier des immeubles rattachés aux Services de la jeunesse et des loisirs et de la petite enfance, ainsi qu'au transfert des activités de l'OROSP au Canton. L'augmentation des factures débiteurs provient en majeure partie des Services de la jeunesse et des loisirs et de la petite enfance, pondérée par une baisse enregistrée au Service dentaire.

C'est à ce niveau également qu'est réglé le paiement (en principe par acomptes échelonnés) des subventions aux diverses institutions soutenues par la Direction.

Les observations faites durant l'exercice 2004 démontrent que si certaines tâches ont été reprises par l'État (traitements des enseignants remplaçants), le volume de travail qu'elles représentaient a été compensé par diverses augmentations, liées notamment à l'extension des prestations communales en faveur de la petite enfance et des écoliers. S'ajoutant aux réductions de personnel (en cours et à venir) décidées dans le cadre de P2004, ces réalités ont obligé les responsables à imaginer, et à entreprendre de tester plusieurs scénarios pour réorganiser la distribution du travail entre tous les collaborateurs.

SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

INTRODUCTION

Nouvellement créé en 2003, le Service de la petite enfance (SPE) a été investi de la mission d'augmenter de quelque 590 places supplémentaires l'accueil de jeunes enfants jusqu'en 2006 (rapport-préavis N° 2003/23 - décision CC 25.11.03). Il a mis en place le plan de développement prévu, multipliant les contacts avec associations privées, entreprises ou autres partenaires potentiels. A côté de cela, il a assuré la gestion du fonctionnement des sept centres de vie infantine municipaux, bientôt huit avec les "Jardins de Prélaz", recherchant en permanence une qualité d'accueil optimale et efficiente.

En outre, comme le prévoyait le rapport-préavis précité, le Bureau d'information aux parents (BIP), anciennement rattaché administrativement à l'Association des Centres d'Accueil de l'Enfance (ACAE), a été transféré au 1^{er} avril 2004 au Service de la petite enfance (1 responsable à 60%, 1 secrétaire à 40%).

Autre transfert, celui de la délégation de compétences du Service cantonal de protection de la jeunesse (SPJ) en matière d'autorisations d'accueil à la journée (mamans de jour et assistantes maternelles). L'assistante sociale (à 40%), transférée de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, s'y consacre pour 30%, 10% de son temps de travail étant affecté à un "soutien social", des directeurs/trices des centres de vie infantine municipaux dans des situations sociales particulières ou difficiles.

Enfin, le chef du service a obtenu en octobre un "Diplôme exécutif en action publique" (DEAP), délivré par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), développant un projet intitulé "Politique de la

petite enfance à Lausanne".

PERSONNEL

... La "fleur de l'âge" pour le personnel du SPE, soit un âge moyen de quelque 38 ans... savant dosage entre "anciens" expérimentés, qui se recrutent plutôt dans le personnel d'encadrement et d'intendance, et "jeunes" avides de découvertes, pour la plupart éducatrices et éducateurs de la petite enfance, tous ayant en partage enthousiasme et valeurs communes au service des petits Lausannois.

Autres caractéristiques : il s'agit d'un personnel essentiellement éducatif (71%), féminin (88%), privilégiant le travail à temps partiel (84%) - avec pour ces temps partiels un taux d'activité moyen de 72% -, et ayant une grande mobilité professionnelle.

C'est ainsi qu'en 2004 22 démissions ont été enregistrées (soit 11% de l'effectif 2003), et 64 personnes ont vu leur taux d'activité modifié, parfois par convenance personnelle, mais le plus souvent pour cerner au plus près la réalité du nombre d'enfants inscrits dans les groupes éducatifs.

L'effectif du service a augmenté de 19 personnes (représentant quelque 11 postes), en raison principalement de l'extension du CVE des Bergières et du transfert du Bureau d'information aux parents (BIP).

Une préoccupation récurrente : la pénurie d'éducateurs/trices formé(e)s. Aussi le service est-il obligé d'engager, de plus en plus, des personnes non-diplômées, l'exigence étant cependant qu'elles aient un projet - confirmé par une inscription dans une école - de formation en emploi.

Nombre de personnes en activité, en 2004

	Cadres, directions, responsables				Personnel administratif				Personnel éducatif				Personnel de maison				TOTAL			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP
Chauderon	-	3	2	-	3	1	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	3	5	3	-
CVE	2	2	3	-	-	8	-	-	8	144	3	6	5	23	10	2	15	177	16	8
	2	5	5	-	3	9	1	-	8	145	3	6	5	23	10	2	18	182	19	8

Nombre de postes, en 2004, en pour cent (arrondi à deux décimales)

	Cadres, directions, responsables				Personnel administratif				Personnel éducatif				Personnel de maison				TOTAL			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP
Chauderon	-	1.7	2	-	3	0.4	1	-	-	0.4	-	-	-	-	-	-	3	2.5	3	-
CVE	2	1.8	3	-	-	2.1	-	-	8	102.85	3	4.83	5	14.71	10	1.85	15	121.46	16	6.68
	2	3.5	5	-	3	2.5	1	-	8	103.25	3	4.83	5	14.71	10	1.85	18	123.96	19	6.68

PETITE ENFANCE

En 2004, le Service de la petite enfance a créé, en partenariat avec diverses institutions privées, 96 places supplémentaires. Il s'agit de :

- l'extension du centre de vie infantine de Malley-Prairie avec la création de 27 places supplémentaires au ch. du Martinet;
- l'extension du centre de vie infantine de la Chenille avec la création de 25 places supplémentaires à l'av. de Cour et au ch. du Mont-Tendre;
- l'extension du centre de vie infantine d'Entre-Bois avec la création de 22 places supplémentaires au ch. d'Entre-Bois 30;
- la création d'une nurserie-garderie de 22 places à l'av. de Rumine, qui a ouvert ses portes au 01.01.2005.

En outre le service a animé, ou participé à trois commissions de construction qui vont permettre la création de 218 places en 2005. Il s'agit :

- des "Jardins de Prélaz", ouverture prévue en juin 2005;
- de "La Cour des Miracles", ouverture prévue en juin 2005;
- du centre de vie infantine de Chailly, ouverture prévue en novembre 2005.

... Brève présentation de l'un des sept centres de vie infantine municipaux, celui de la Grangette :

"L'année 2004 a été une année de transition pour le CVE de la Grangette. En effet, après plus de 17 ans de bons et loyaux services, le directeur est parti pour l'École d'études sociales et pédagogiques (EESP) comme enseignant. Le poste a été repourvu dès le mois de juillet par l'engagement d'un nouveau directeur.

L'année écoulée a permis à 120 enfants de fréquenter chaque semaine le CVE, à temps partiel ou à plein temps. Ces enfants ont été pris en charge par une équipe composée de 20 éducatrices de la petite enfance, 5 aides de cuisine et de maison, un cuisinier, une secré-

taire et un directeur travaillant en majorité à temps partiel au bien-être des enfants accueillis.

Dans un souci de pallier le manque de personnel qualifié, l'équipe compte trois personnes en formation, deux éducatrices qui, simultanément, travaillent et accomplissent leur formation, ainsi que l'aide de cuisine qui effectue un art. 41 de cuisinier. En outre, 6 stagiaires ont été accueillis.

La particularité de la Grangette est sa composition géographique. En effet, l'institution est implantée sur quatre lieux distincts, dans différents bâtiments du quartier. Les enfants de 0 à 4 ans sont pris en charge dans le bâtiment principal, alors qu'un groupe de "moyens" et les écoliers sont dans trois autres bâtiments. Cela n'a pas été une volonté pédagogique, mais bien la réponse à un besoin croissant de places d'accueil dans le quartier. Cette composition demande à l'équipe un certain effort de travail en commun, de communication, qui n'est possible que grâce à la bonne cohésion de chacun des groupes avec les autres.

La collaboration s'est intensifiée entre les partenaires qui se partagent les locaux, à savoir le centre de loisirs des Boveresses, mais également le centre œcuménique de la Grangette. Les contacts sont fructueux et permettent à l'institution d'être bien intégrée dans le quartier et de faire partie d'un ensemble de prestations en faveur de ses habitants.

Le centre de vie infantine de la Grangette a toute sa place dans ce quartier des Boveresses-Praz-Séchaud, et il continuera à favoriser le bien-être de sa population par un accueil de qualité et un savoir-faire éprouvé. Il est juste à regretter que l'on n'arrive pas à répondre à toutes les demandes d'accueil, surtout au niveau des bébés."

BUREAU D'INFORMATION AUX PARENTS (BIP)

En avril 2004, le Bureau d'information aux parents (BIP) a rejoint le Service de la petite enfance, après dix ans d'existence dans le cadre de l'Association des centres d'accueil de l'enfance. Jusque-là, il disposait d'un poste

de travail à 60%. Depuis octobre 2004, un poste supplémentaire de secrétariat à 40% lui a été attribué.

Le mandat du BIP, créé suite au rapport-préavis N° 246 du 7 septembre 1993 et au préavis N° 7 du 4 mars 1994, est double, voire triple.

D'une part, offrir aux parents cherchant un accueil préscolaire ou parascolaire une permanence téléphonique où s'informer et s'orienter. Cette permanence, ouverte deux heures par jour pendant les périodes scolaires, reçoit un millier de téléphones par année. En 2004, 1 037 enfants sont concernés. 869 (83.8%) habitent Lausanne et 168 (16.2%) hors de la commune.

Pour les trois quarts des enfants lausannois, les parents demandent un accueil à temps d'ouverture élargi (TOE) couvrant leurs horaires de travail. Au cours des dix ans d'existence de la permanence, cette proportion a régulièrement augmenté, pour passer des deux tiers des demandes en 1995 aux trois quarts en 2004.

Sur l'ensemble de ces demandes TOE, les bébés de moins de un an sont de plus en plus nombreux. En 2004, ils représentent la moitié des demandes TOE et, trois fois sur cinq, ne sont pas encore nés quand leurs parents contactent la permanence.

D'autre part, établir des statistiques de l'offre et de la demande en places d'accueil. Dans cette mission d'observatoire de la petite enfance, le BIP a, entre autres, produit en 2004, comme régulièrement depuis cinq ans, deux rapports sur l'offre de places et l'accueil.

Le premier concerne les lieux TOE. Par rapport à la population infantine lausannoise du même âge, les 31% des bébés de moins de 2 ½ ans trouvent un accueil à temps partiel ou complet dans une structure TOE reconvenue par le SPJ ou auprès d'une mère d'accueil agréée. C'est le cas de 41% des enfants de 2 ½ ans jusqu'à l'école infantine et de 36% des écoliers enfantins.

Le second concerne les lieux à temps d'ouverture restreint (TOR). Durant l'année scolaire 2003-2004, 36 lieux de socialisation existent sur Lausanne, dont 2 ne reçoivent que des bébés. Les 37 autres accueillent, pour la plupart, des enfants âgés de 2 ½ ans jusqu'à l'école infantine. Les 21% des enfants fréquentant ces lieux sont domiciliés hors de la commune.

Le nombre d'enfants lausannois fréquentant régulièrement un espace de socialisation au cours des deux années précédant leur entrée à l'école infantine est évalué à 950. Par rapport à l'ensemble des enfants lausannois du même âge, estimés à 1 200 par année, ce sont les 40% d'entre eux qui bénéficient d'une place en socialisation.

À ces deux premiers mandats s'en ajoute un troisième en voie de réalisation, celui de recueillir les inscriptions de toutes les demandes TOE. Ce mandat était déjà mentionné dans le préavis N° 7 de 1994 ("*Ce bureau... pourrait aussi, selon des modalités à déterminer avec les responsables des institutions, les libérer en partie de la gestion des listes d'attente.*"), mais il était prématuré. Actuellement, les associations de l'accueil familial de jour et les centres de vie infantine municipaux et subventionnés par la Ville soutiennent le projet découlant de ce mandat.

En 2004, le BIP a étudié les modalités de l'organisation de la mise en place d'une liste d'attente centralisée, accessible par réseau informatique aux structures d'accueil. Ce guichet unique simplifiera la procédure d'inscription des parents ainsi que la gestion des CVE. Sur le plan statistique, il permettra de mieux cerner la demande. Il se concrétisera en automne 2005.

PLACEMENT FAMILIAL

Enquêtes en vue d'autorisations pour l'accueil d'enfants à la journée

33 entretiens ont été menés par l'assistante sociale du SPE, 22 enquêtes ont débouché sur 14 autorisations provisoires, dont 7 ont nécessité un second entretien, 6 renoncements sans autorisation, 2 refus d'autorisation susceptibles de recours et une interdiction à une famille non autorisée suite à une dénonciation du Service de protection de la jeunesse avec dossier de recours au Tribunal administratif; à cela se sont ajoutés un entretien de suivi à une maman de jour et 3 entretiens faisant suite à des dénonciations de mamans de jour non autorisées.

Il est à relever que la part du travail que représentent les interdictions et dénonciations (signalement) est en augmentation.

De plus, la complexité des dossiers relevant du droit de recours provoque une réelle surcharge de travail qui nécessite des compétences spécifiques de la part des professionnels de l'accueil familial de jour.

Au 31 décembre 2004, le Service d'accueil de l'Association pour l'entraide familiale (APEF) compte 102 mamans de jour pour 287 enfants accueillis, en diminution par rapport à 2003 (109/318).

En revanche, le Jardin-Famille du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), enregistre une légère augmentation : 39 assistantes maternelles pour 107 enfants accueillis au 31 décembre 2004 (en 2003 38/102).

STRUCTURES À TEMPS D'OUVERTURE ÉLARGI (TOE)

(A) Centres de vie infantine municipaux, (B) Garderies et centres de vie infantine privés subventionnés ayant signé la convention (192 bis), (C) Garderies et crèches d'entreprises privées subventionnées, (D) Garderies à mi-temps privées subventionnées, (E) Accueil familial de jour, situation au 31 octobre 2004

Effectif

Nbre d'enfants inscrits :	A B C D E Total						Nbre d'enfants inscrits :	A B C D E Total					
	- nés en 2004	30	61	41	3	31		166	- nés entre le 01.07.04 et le 30.6.05	3	8	18	1
- nés en 2003	93	147	78	16	66	400	- nés entre le 01.07.03 et le 30.6.04	66	123	68	10	57	324
- nés en 2002	152	194	110	30	72	558	- nés entre le 01.07.02 et le 30.6.03	125	166	110	21	72	494
- nés en 2001	150	270	123	40	52	635	- nés entre le 01.07.01 et le 30.6.02	158	220	116	36	54	584
- nés en 2000	193	247	60	29	30	559	- nés entre le 01.07.00 et le 30.6.01	177	284	89	45	49	644
- nés en 1999	186	206	15	5	32	444	- nés entre le 01.07.99 et le 30.6.00	199	235	20	10	31	495
- nés en 1998	74	111	14	0	36	235	- nés entre le 01.07.98 et le 30.6.99	140	190	14	0	31	375
- nés en 1997	14	6	1	0	8	29	- nés entre le 01.07.97 et le 30.6.98	18	14	7	0	24	63
- nés en 1996	4	0	0	0	23	27	- nés entre le 01.07.96 et le 30.6.97	10	2	0	0	13	25
- nés en 1995	0	0	0	0	15	15	- nés entre le 01.07.95 et le 30.6.96	0	0	0	0	21	21
- nés en 1994	0	0	0	0	12	12	- nés entre le 01.07.94 et le 30.6.95	0	0	0	0	10	10
Total	896	1 242	442	123	377	3 080	Total	896	1 242	442	123	368	3 071

¹⁾ Pour mémoire les effectifs 2003 étaient de 2 785 et 2 779, soit 10,6% d'enfants accueillis en plus en 2004.

Motif principal du placement

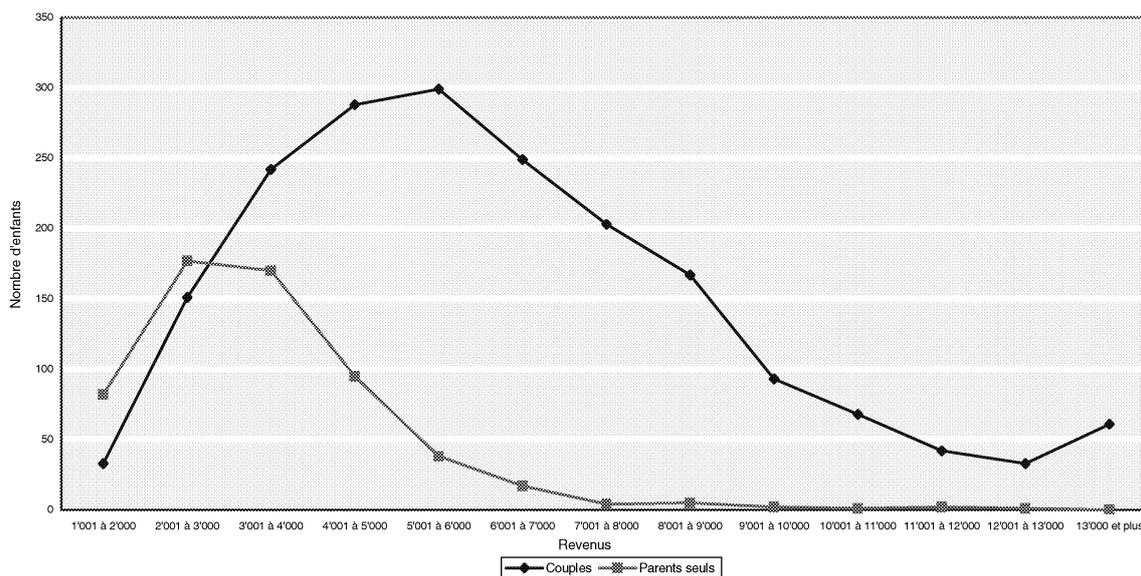
	Parents ensemble						Parents seuls					
	A	B	C	D	E	Total	A	B	C	D	E	Total
- travail des parents	532	726	308	51	203	1 820	149	230	35	7	134	555
- mise en contact de l'enfant avec d'autres	20	42	30	32	0	124	1	8	0	6	0	15
- placement demandé par un service officiel ou médical	1	15	0	9	0	25	4	19	1	4	6	34
Total	553	783	338	92	203	1 969	154	257	36	17	140	604

Revenus mensuels nets déterminants des parents

	Parents ensemble						Parents seuls					
	A	B	C	D	E	Total	A	B	C	D	E	Total
jusqu'à 1 000	2	3	3	0	0	8	1	4	1	1	3	10
de 1 001 à 2 000	10	8	4	5	6	33	17	32	6	9	18	82
de 2 001 à 3 000	51	55	17	14	14	151	50	76	6	4	41	177
de 3 001 à 4 000	80	99	24	22	17	242	47	74	8	2	39	170
de 4 001 à 5 000	95	119	39	14	21	288	22	38	8	0	27	95
de 5 001 à 6 000	101	119	32	15	32	299	10	19	5	0	4	38
de 6 001 à 7 000	73	102	36	11	27	249	4	7	0	1	5	17
de 7 001 à 8 000	55	98	40	4	6	203	1	2	1	0	0	4
de 8 001 à 9 000	23	54	44	3	43	167	0	2	0	0	3	5
de 9 001 à 10 000	22	39	27	2	3	93	0	2	0	0	0	2
de 10 001 à 11 000	13	38	15	0	2	68	1	0	0	0	0	1
de 11 001 à 12 000	9	14	18	1	0	42	1	1	0	0	0	2
de 12 001 à 13 000	11	12	10	0	0	33	0	0	1	0	0	1
plus de 13 000	8	23	29	1	0	61	0	0	0	0	0	0
Total	553	783	338	92	*171	1 937	154	257	36	17	140	604

* 32 revenus familiaux ne nous ont pas été fournis.

Revenus déterminants pour l'ensemble des structures d'accueil à temps d'ouverture élargi



FRÉQUENTATION MENSUELLE 2004 (EN ÉQUIVALENT DE CONTRATS À 100%)

(A) Centres de vie infantine municipaux

	Ancien-Stand	Bellevaux	Bergières	Bourdonnette	Grangette	Montelly	Valency
Nombre moyen de places offertes en 2004	88.00	89.00	106.70	92.00	94.00	111.00	78.50
% Taux d'occupation annuel moyen	82.57	87.99	91.71	92.11	75.36	86.70	89.36

(B) Garderies et centres de vie infantine privés subventionnés (192 bis)

	Abri	APEF Entre-Bois	APEF Madeleine	Centre petite enfance	Chenille	Clos-de-Bulle	Cour des miracles
Nombre moyen de places offertes en 2004	183.30	55.40	26.80	90.40	73.7	61.00	47.30
% Taux d'occupation annuel moyen	95.42	75.23	97.39	94.92	92.62	83.02	73.71

	Gardoche	Grattapaille	Malley-Prairie	Servan	Zig Zag Zoug
Nombre moyen de places offertes en 2004	30.00	44.00	70.30	88.40	74.20
% Taux d'occupation annuel moyen	95.39	80.01	79.58	89.68	84.99

(C) Garderies et crèches d'entreprises privées subventionnées

	Agela	Croquignole	Lucioles	Mandarine	Minibulles	Polychinelle	Ronde	Roue Enchantée	Tournesols
Nombre moyen de places offertes en 2004	61.00	37.00	22.00	22.00	22.00	37.00	22.00	16.10	17.00
% Taux d'occupation annuel moyen	89.36	98.08	46.05	100.50	81.78	99.82	61.24	65.24	61.18

(D) Garderies à mi-temps privées subventionnées

	Les Collonges	Vallée Jeunesse
Nombre moyen de places offertes en 2004	44.00	25.00
% Taux d'occupation annuel moyen	63.05	87.28

(E) Accueil familial de jour

Effectif

Au 31.10.2004	Nbre d'assistantes maternelles	Nbre d'enfants accueillis
APEF	99	283
CVAJ	38	97
Total	137	380

Garderie d'urgence situation au 31 octobre 2004

Croix-Rouge "Les Koalas" : 25 enfants inscrits.

STRUCTURES À TEMPS D'OUVERTURE RESTREINT (TOR)

Membres ACAE		Non membres ACAE
avec subvention pour l'éducatrice	sans subvention pour l'éducatrice	
11 lieux	15 lieux	10 lieux
152 enfants accueillis par ouverture	257 enfants accueillis par ouverture	119 enfants accueillis par ouverture

Les statistiques suivantes sont à disposition au Service de la petite enfance :

- situation familiale et sociale des usagers,
- profession des parents,
- durée des séjours,
- origine des enfants,
- domicile des enfants inscrits,
- décompte mensuel de fréquentation.

BÂTIMENTS

Le bilan des interventions réalisées sur l'année 2004 démontre qu'il est à nouveau de plus en plus difficile pour le Service immobilier d'effectuer les travaux d'entretien prévu, du fait qu'une grande partie des budgets sert à couvrir les frais occasionnés par la part d'imprévus et d'actes de déprédations qui restent nombreux.

Cette situation engendre un report de certaines opérations, pénalisant parfois les utilisateurs des lieux et provoquant un retard dans le suivi de l'entretien prévu à court terme des immeubles du SPE.

Les travaux suivants ont été effectués en 2004 :

CVE de l'Ancien-Stand

- Remplacement du revêtement de sol de la nursery.

CVE de Bellevaux

- Modification de la lustrerie dans différentes salles.
- Remplacement d'un meuble dans la cuisine.
- Création d'une ouverture en façade dans le pavillon.
- Pose d'un revêtement bitumeux dans la cour du pavillon.
- Remise en état des stores de la terrasse et des salles de classe.
- Remplacement des extincteurs.

CVE des Bergières

- Pose de carrelage dans l'économat.

CVE de la Grangette

- Travaux de menuiserie pour la ventilation de l'économat.

CVE de Montelly

- Aménagement de l'éclairage du hall.
- Création d'un écoulement de toiture côté nursery sud.
- Mise en conformité des alimentations électriques.
- Remplacement d'une armoire de réfrigération.
- Traitement des revêtements de sol.
- Remise en état de différentes pièces de menuiserie.

CVE de Valency

- Remise en état des rayonnages et des armoires des couloirs.
- Remplacement du revêtement de sol de la nursery en commande.

D'autres travaux d'entretien ont été effectués dans les endroits suivants :

Centre de la petite enfance de Boissonnet

- Pose de l'éclairage de l'entrée et de la terrasse ouest.
- Remise en état de la menuiserie de la nursery.
- Rehaussement du portail de la terrasse.
- Vernissage des jeux en bois sur la terrasse.
- Remise en état de la robinetterie dans les sanitaires.

CVE de la Chenille

- Pose de protections en bois sur les radiateurs.
- Remise en état et peinture du portillon de la sortie de secours.

UAPE La Rotonde

- Assainissement des murs de façade en sous-sol.

CRÉDIT-CADRE

Le crédit-cadre est géré par le Service immobilier au même titre que les budgets d'entretien des immeubles qui lui ont été transférés.

SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion illustre à travers sa présentation l'identité de "l'ex nouveau" Service de la jeunesse et des loisirs (SJL).

Dans le champ des prestations délivrées directement par le SJL aux habitants lausannois, 5 secteurs d'activité ont été déterminés, à savoir: le secteur APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire), le secteur vacances, le secteur institutions, la délégation à l'enfance et la délégation à la jeunesse.

Dans le champ des prestations subventionnées par le SJL mais délivrées par d'autres prestataires figureront les diverses fondations ou associations au bénéfice d'une subvention annuelle.

Le secteur administratif assure, lui, la logistique sur l'ensemble des secteurs en terme de gestion du personnel et d'organisation globale.

L'année 2004 a permis le changement dans la continuité sur la base d'un excellent climat de collaboration entre les deux chefs de service. Une adaptation importante a été demandée à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices afin d'assurer l'équilibre entre la garantie des prestations aux usagers et l'ajustement à des changements organisationnels.

Un groupe de travail, concernant l'accès aux prestations du SJL et des associations subventionnées pour les enfants handicapés, a été mis en place en 2004. Ce groupe travaille avec les différentes associations oeuvrant dans le domaine du handicap et a pour mandat de produire un rapport propositionnel à l'intention du Directeur de la DEJE.

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2004, le SJL compte au total 197 collaborateurs dont 140 femmes (71%) et 57 hommes (29%) pour 120,3 EPT.

La majorité (80%) du personnel travaille à temps partiel et une minorité (20%) à temps complet.

Les postes à temps partiel (157 personnes) sont très largement occupés par des femmes (80%), seuls 20% sont occupés par des hommes. La surreprésentation des

femmes en terme d'activité à temps partiel ne correspond pas uniquement à des choix de société, mais doit être pondérée par le fait que, notamment dans le secteur APEMS, les horaires découpés ne permettent pas d'offrir des postes à temps complet.

Les fonctions dirigeantes sont majoritairement occupées par des femmes (77%).

Dans le secteur APEMS, 88% des collaborateurs et collaboratrices ont un statut de personnel fixe et 12% un statut d'auxiliaire.

Durant l'année 2004, le secteur "Ressources humaines" a :

- effectué une étude sur le volume des dossiers traités relatifs aux statuts des collaboratrices/teurs du SJL;
- effectué une étude sur la gestion des horaires des 120 collaborateurs en APEMS, visant à la mise en place d'un outil permettant le contrôle du respect du taux d'activité contractuel;
- participé, avec un APEMS et le Centre pour adolescents de Valmont, à la mise en place de la phase test du projet conduit par le Service du personnel "Personnalisation des conditions de travail";
- engagé deux apprentis de commerce. Cette option requiert un investissement important de la part des collaboratrices chargées de les encadrer. En outre, elle marque concrètement la volonté du SJL de s'investir dans la formation des jeunes;
- collaboré avec une personne en emploi temporaire subventionné.

Répartition des taux d'activité

Taux d'activité	Proportion des collaborateurs travaillant à temps partiel
de 10 à 20%	3%
de 21 à 40%	26%
de 41 à 55%	20%
de 56 à 75%	18%
de 76 à 99%	13%
à 100%	20%

Nombre de personnes en activité, en 2004

	Cadres, directions, responsables				Personnel administratif				Personnel éducatif				Personnel de maison				TOTAL			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP
Chauderon, y compris délégués	2	2	1		1	6	1			2		1					3	9	2	1
Écoles à la montagne	1		2			2			5		6	1	1	7	3	1	7	9	11	2
APEMS		18	1	2						51		21		26		1	95	1	24	
Foyer de Cour			1			1			1	4	2	1		1	1		1	6	4	1
CPA Valmont	1					2			2	3	7	3		2	1		3	7	8	3
	4	19	5	2	1	11	1		8	60	15	27	1	36	5	2	14	126	26	31

Nombre de postes, en 2004, en pour cent (arrondi à deux décimales)

	Cadres, directions, responsables				Personnel administratif				Personnel éducatif				Personnel de maison				TOTAL			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP
Chauderon, y compris délégués	2	0.8	1		1	4.1	1			0.95		0.5					3	5.85	2	0.5
Écoles à la montagne	1		2			0.9			5		6	0.8	1	3.63	3	0.8	8	4.53	11	1.6
APEMS		12.7	1	1.24					19.84		10.37			10.38	0.41		42.92	1	12.02	
Foyer de Cour			1			0.3			1	3.2	2	0.7		0.28	1		1	3.78	4	0.7
CPA Valmont	1					1.1			2	2.1	7	2.5		1.7	1		3	4.9	8	2.5
	4	13.5	5	1.24	1	6.4	1		8	26.09	15	14.87	1	15.98	5	1.21	15	61.98	26	17.32

SECTEUR APEMS

Le secteur APEMS a pour mission de mettre en oeuvre et d'organiser des prestations d'accueil d'enfants sur les 38 semaines de scolarité obligatoire.

A) EFFECTIFS

1 365 enfants ont fréquenté les APEMS au cours de l'année 2004, ce qui représente une augmentation de 6,22% par rapport à l'année 2003 (1 285). Cette augmentation marque un fléchissement net par rapport à la moyenne des augmentations annuelles depuis 1998 (16%). Si le nombre d'inscriptions se stabilise en 2005 autour de 1 400, on pourrait alors émettre l'hypothèse que l'offre de la Ville en terme d'APEMS correspond à la demande des familles.

Au cours de l'année 2004, ce sont 32% des enfants scolarisés en CYP1 et CYP2 qui ont fréquenté les APEMS.

B) ADAPTATIONS DES STRUCTURES AUX BESOINS

Cinq APEMS ont fait l'objet de réorganisations particulières.

La Barre

L'augmentation de la capacité d'accueil de 12 places pour le repas de midi et pour le soir s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de transférer, dans l'APEMS, les écoliers primaires qui, auparavant, étaient accueillis à l'UAPE de la Cour des Miracles.

Montriond

Là aussi, il y a eu transfert des écoliers enfantins pris en charge par l'APEMS en 2003 vers l'UAPE de la Chenille et transfert des écoliers primaires pris en charge en 2003 par l'UAPE vers l'APEMS.

Par ailleurs, une augmentation du nombre de demandes dans ce quartier a amené le service à ouvrir une antenne au collège de Floréal, en août 2004, d'une capacité d'accueil de 48 places tout en diminuant celle de Montriond de 12 places. Le service a opté pour des aménagements minimums des locaux pour tenir compte d'un projet de transformations importantes de ce lieu d'accueil prévu pour la rentrée scolaire 2005 en collaboration avec le "secteur bâtiments" du Service des écoles primaires et secondaires.

Pontaise

Une forte augmentation de la demande d'accueil dans ce quartier a nécessité d'une part, l'ouverture d'une antenne en février 04 dans les locaux de la paroisse de St-Luc et d'autre part, un élargissement de l'offre de prestations par un passage de structure à temps d'ouverture restreint (TOR) à une structure à temps d'ouverture élargi (TOE).

Chissiez

L'augmentation de la demande dans ce quartier et l'impossibilité d'accroître la capacité d'accueil de l'APEMS de Chissiez a amené le service à ouvrir une antenne en septembre 04.

Celle-ci se situe au ch. du Vanil 9 dans des locaux qui ont été entièrement rénovés et équipés avec l'apport du propriétaire et d'un crédit spécial alloué par nos autorités. La capacité d'accueil de l'antenne du Vanil est de 24 places accueillant principalement des enfants du collège de l'Eglantine.

Fréminet

Le SJL a été informé en juin 2004, par le Service immobilier et logistique de l'État de Vaud, que les locaux attribués à l'APEMS en 2003/2004 devaient être libérés pour août 2004. Les pourparlers entre ce service cantonal et la DEJE ont abouti à la mise à disposition, sous forme locative et pour une année, du réfectoire de l'École cantonale d'enfants sourds (ECES) pour l'APEMS.

Pour répondre à une demande croissante, la capacité d'accueil de l'APEMS de Fréminet est passée de 60 à 72 places en août 2004.

L'ECES ayant renoncé à l'utilisation du réfectoire, la cohabitation mise en place depuis l'année 2000 entre enfants de l'APEMS et enfants sourds a pris fin.

Par ailleurs, le SJL a choisi l'option de faire livrer les repas par un fournisseur extérieur plutôt que de mettre en place une production sur site.

En regard des besoins différenciés des familles selon le quartier, d'autres APEMS ont vu leur capacité d'accueil diminuer.

L'ensemble de ces adaptations a été réalisé dans le cadre d'une politique de rationalisation des ressources et de flexibilité du personnel, tant du point de vue de la localisation des lieux que de celui de la gestion des modifications de taux d'activité.

C) MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

Sur la base de l'expérience de ces dernières années, la collaboration avec les différents services communaux concernés s'est poursuivie et précisée.

Service des écoles primaires et secondaires (SEPS)

Concernant le lieu d'accueil des enfants en APEMS, la procédure suivante a été définie conjointement par le SEPS, les directeurs/directrice et le SJL : enclassement de l'élève dans le bâtiment scolaire le plus proche du domicile et accueil de l'enfant dans l'APEMS le plus proche de ce bâtiment.

Les contacts réguliers avec les cinq directions d'établissements primaires, à travers la COPER (Coordination périscolaire), se sont renforcés et précisés. Pour exemple, une procédure a été définie quant à l'accueil des élèves en APEMS sur les temps scolaires en cas d'absence des enseignants pour des congés exceptionnels ou lors de formation continue.

Le travail de proximité entre les équipes éducatives de l'APEMS et des devoirs surveillés s'est renforcé. Il a abouti à l'élaboration de chartes ou autres formes de collaboration qui confirment la cohérence autour de règles et valeurs communes entre adultes s'occupant des mêmes enfants dans des missions et fonctions différenciées.

Service de la petite enfance

La collaboration avec le Service de la petite enfance est essentielle et s'est opérée notamment dans le domaine de la planification de rentrées scolaires, à travers le BIP, dans les projets majeurs, tels que la LAC, le CFC d'assistant socio-éducatif, le projet informatique ICARE, différents projets immobiliers ainsi que le traitement conjoint de demandes particulières des familles.

Office de l'hygiène

Afin d'appliquer la Loi fédérale sur les denrées alimentaires qui exige la mise en place d'un autocontrôle pour toutes les exploitations alimentaires et suite à la décision de transférer ces tâches au Laboratoire cantonal, l'Office de l'hygiène de la commune assure une fonction de "conseiller en assurance qualité".

La mission de ces conseillers, pour les APEMS, consiste à :

- mettre en place l'autocontrôle et s'assurer qu'il satisfait aux exigences légales;
- soutenir les équipes en matière d'hygiène alimentaire;
- s'assurer que le personnel a reçu la formation utile en hygiène alimentaire et, si nécessaire, lui dispenser cette formation.

Service de santé des écoles

La collaboration entre les assistantes sociales ou les infirmières et le secteur APEMS, basée sur la complémentarité de ces deux secteurs d'activité, s'est révélée très efficace dans la résolution de situations particulières, face à des demandes d'exception et d'urgence qui doivent s'appuyer sur une approche et des observations "en réseau".

Avec ce service, une procédure a été élaborée qui définit

les modalités et les critères d'évaluation de l'accueil de l'enfant en APEMS pour des raisons psychosociales, même si les parents ne travaillent pas.

Service de psychologie scolaire

Ce service intervient dans les APEMS sous forme de soutien ponctuel aux équipes.

Paroisses

La collaboration renforcée entre les membres des Conseils de paroisse et les responsables du SJL, a permis de penser et d'organiser plusieurs formes d'accueil d'enfants dans des locaux paroissiaux. Ce partage de l'espace nécessite une grande souplesse et il convient de saluer la capacité d'adaptation tant du personnel des APEMS que des usagers des lieux. Cette alternative permet de diversifier la forme de l'offre.

FASL

Dans l'optique de maximaliser l'utilisation d'espaces existants et de créer des synergies, la collaboration déjà initiée en 2003 avec certains centres socioculturels (Chailly et Malley-Montelly) s'est poursuivie et le projet d'accueil d'enfants de l'APEMS de Montriond dans les locaux de la Maison de quartier Sous-Gare s'est confirmé pour l'année 2004/2005.

Fourchette Verte Junior

L'année 2004 a été marquée par l'attribution du label "Fourchette Verte Junior" à tous les APEMS municipaux, que les repas soient confectionnés sur place ou livrés par des fournisseurs extérieurs.

"Fourchette Verte Junior" distingue les lieux qui respectent deux critères, celui d'un menu équilibré et celui du respect de l'environnement.

La Fédération romande des consommateurs (FRC) collabore avec "Fourchette Verte Vaud" pour assurer les tests annuels déterminant le maintien ou non du label "Fourchette Verte Junior".

Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)

Dans le cadre de la formation continue du personnel, un effort particulier a été mis sur le suivi professionnel des moniteurs. Outre le module de formation de base (CEMEA), des modules supplémentaires ont été organisés sous forme de journées d'étude autour de thèmes permettant aux moniteurs de réfléchir sur la pratique et l'animation des activités avec un groupe d'enfants.

Service du personnel

A la demande du SJL, ce service a organisé des journées de formation à l'intention des responsables d'APEMS sur le thème de la gestion et de la conduite d'équipes.

SECTEUR VACANCES

En 2004, toutes les prestations vacances ont été regroupées dans ce nouveau secteur qui a pour mission d'organiser et de mettre en oeuvre des prestations d'accueil d'enfants sur les 14 semaines de vacances

scolaires, hormis les camps qui se déroulent durant la période scolaire.

Les prestations vacances permettent à bon nombre de familles qui ne bénéficient pas de l'ensemble des vacances scolaires d'offrir à leurs enfants un accueil de qualité en toute sécurité. Ces prestations sont les suivantes : camps de vacances, centres aérés, passeport vacances Traditionnel et Farniente.

Ce regroupement des prestations vacances du SJL dans un seul secteur doit permettre d'avoir une vision d'ensemble de ce qui est offert aux familles lausannoises et d'engager une réflexion sur la réorganisation et le développement de ce secteur.

CAMPS DE VACANCES ET CAMPS SCOLAIRES

Les trois maisons de la Ville rencontrent chaque année un vif succès, que ce soit pour les camps de vacances ou pour les camps scolaires. Ces trois structures ont organisé au total 114 semaines d'accueil d'enfants, dont 78% pour les camps scolaires et 22% pour les camps de vacances. Par semaine, on entend des séjours de 5 à 10 jours. Comme l'an passé, le SJL a dû refuser 250 enfants lors de l'inscription aux camps d'été et d'hiver. En regard du déficit de l'offre pour les vacances, une réflexion s'avère nécessaire.

La Barbolesaz

D'importants travaux de rénovation ont été entrepris au printemps 2004, tant sur l'enveloppe du bâtiment que sur les espaces extérieurs. D'autre part, une nouvelle équipe d'encadrement a pris le relais cette année. Elle est composée d'une directrice à 100%, d'un éducateur à 80%, d'un cuisinier à 80% et d'une aide de maison à 60%.

Camps de vacances

Les 8 semaines de camps de vacances proposées ont été largement utilisées par les enfants lausannois.

Camps scolaires

29 semaines de camps ont été proposées et ont permis d'accueillir tant des élèves du cycle primaire que du cycle de transition.

Compte tenu que le taux d'encadrement de la Barbolesaz est inférieur à celui des 2 autres structures, les enseignants qui fréquentent ce lieu doivent être impérativement accompagnés de deux personnes. Cette formule différente des deux autres fait l'objet d'une réflexion au sein du SJL.

Les Chevalleyres

Camps de vacances

Les Chevalleyres ont accueilli des enfants en vacances pendant 8,5 semaines en été et en hiver.

Camps scolaires

Bien que cette structure ait offert 31 semaines de camps scolaires, le taux d'occupation moyen des séjours d'école à la montagne est inférieur à la capacité d'accueil. Les effectifs actuels des 5^e et 6^e années expliquent cette situation. Une dizaine de séjours de moins

de 40 élèves pour 58 places ont été planifiés par les établissements secondaires. Pour un meilleur résultat, il faudrait accueillir trois classes en même temps, ce qui n'est pas toujours possible.

Planemard à Château-d'Oex

Camps de vacances

Le Planemard a mis en place 9 semaines de camps de vacances. Pour répondre à la forte demande d'activités pour les adolescents, le Planemard a mis sur pied deux camps de théâtre destinés à une vingtaine de jeunes de 12 à 14 ans. Deux animateurs ont permis à ces adolescents d'approcher Molière. Les parents ont été invités à voir la pièce le dernier soir du séjour.

Camps scolaires

En 2004, le Planemard a organisé 31 semaines de camps scolaires. Cette structure répond à des demandes particulières des enseignants et des parents. Une grande collaboration entre animateurs et enseignants est nécessaire pour assurer aux élèves un séjour de qualité, en adéquation avec leurs besoins et permettant aux enfants de vivre cette période de vie communautaire simple mais enrichissante.

Centres de vacances privés

En regard de l'insuffisance de l'offre lausannoise en terme de camps de vacances, le SJL a réservé 77 places de camps de vacances à des associations privées telles que le Mouvement de la jeunesse suisse romande (MJSR) et Vacances des jeunes (VDJ) pendant l'été.

Centres aérés

Cette prestation permet aux enfants lausannois un accueil de jour pendant les vacances scolaires d'été et d'automne. En 2004, 787 enfants ont fréquenté les centres aérés de l'Arzillier et de Rovéréaz. Cette prestation s'adresse à des enfants âgés de 5 à 11 ans.

PASSEPORTS VACANCES

25 ans d'un succès qui se confirme. Cette année, 1 939 passeports **Traditionnels** (1 879 en 2003) et 399 **Farniente** (317 en 2003) ont été commandés.

Le prix de revient s'est établi à fr. 74.91 pour un passeport Traditionnel (fr. 73.45 en 2003) et fr. 30.66 pour un Farniente (fr. 32.06 en 2003).

La brochure de présentation est très appréciée par sa qualité. La commission d'animation, qui représente l'ensemble des 47 communes, va modifier sa composition. Autre changement à l'étude, les statuts qui régissent l'actuelle Association du passeport vacances de la région lausannoise.

Sur le plan informatique, en collaboration avec le SOI, un projet de logiciel spécifique au passeport vacances a été présenté, en septembre 04, au COPILINF (Comité de pilotage informatique) qui l'a été accepté. Ce nouveau projet développe la collaboration avec le passeport de Morges et sera mis en œuvre pour l'été 05.

BUREAU DU DÉLÉGUÉ À LA JEUNESSE

Hip-Hop

Dans la jungle des tribus urbaines, la grande famille du hip-hop a été à nouveau très dynamique sur le plan de l'expression artistique que ce soit sur le plan musical, de la danse ou de l'art graphique. La fresque ou l'expression murale ne datant pas de hier, les artistes muraux dépeignent le quotidien urbain, empruntant parfois à la bande dessinée ses codes graphiques. Ce mélange d'expressions populaires, comme le graffiti, doit autant au hip-hop original qu'à l'Art de la rue. Relevons cette année l'action du collectif VIP qui a participé à la réalisation d'un kit pédagogique pour les 13-18 ans en compagnie de l'EPER (Entraide protestante suisse aux églises et aux réfugiés), accompagné d'un CD "Sur ton palier". L'Association Scrambling était présente tant à Montbenon pour sa 7^e édition de break dance qu'à Grand-Vennes pour un week-end "Au-delà des préjugés".

La Tribu Rock a, pour sa part, inauguré le Romandie le 16 septembre. L'ancien hall du cinéma, réaménagé par l'Association E la Nave va, affiche d'ores et déjà complet lors des concerts dans ce nouveau temple lausannois de la guitare. Les enfants naturels de l'ex Dolce Vita ont invité régulièrement des groupes régionaux. Véritable tremplin pour les talents lausannois en devenir, le Romandie a accueilli plusieurs groupes internationaux.

Dans le domaine des arts plastiques

La galerie Basta, animée par des jeunes gens bénévoles, a présenté notamment les travaux de Stéphane Cruko, Régis Paroz, Elise Gagnebin-de-Bons, Patricia Bucher et bien d'autres.

La galerie Circuit, à la fin de cette année, participait aux Urbaines et avant de remettre ses clés, terminait par un "Last run in Montriond 14" puisque ce lieu dédié aux jeunes artistes va migrer, toujours Sous-Gare, dans un nouvel espace et probablement développer ses activités en 2005.

Au sein du mouvement alternatif, ça bouge dans les squats

Après le départ des habitants du Vallon 2, du Grand-Pré 2 et du Tunnel 18, d'autres sont apparus avec ou sans contrat de confiance : Marterey 23 (La Laiterie), César-Roux 23 (Chien rouge) et Mont d'Or 5 et 7 (La Smala). Quant à l'ALJF (Association pour le logement des jeunes en formation), toujours respectueuse des contrats passés, ses démarches auprès des propriétaires d'immeubles demeurent trop souvent vaines malgré l'appui des services de la Ville.

Relevons que l'Association Alkémia a repris avec succès les activités de l'ex Tir Groupé, place du Château 3. Véritable alchimie de la culture alternative, de jeunes femmes ont su dynamiser cet espace. Le festival organisé du 19 au 28 novembre a rencontré un très beau succès.

Dans le cadre de l'AUS (Association des utilisateurs de Sévelin), une réflexion a été engagée entre les services de la ville (SIM, STL, SCL, SJL) et l'AUS qui a abouti à la décision de créer une commission d'attribution des locaux, composée des quatre services concernés et de deux représentants de l'AUS.

Le travail social de proximité

Cette nouvelle forme de contact avec certains jeunes apparaît comme l'un des changements majeurs indispensables dans le cadre de la politique de la jeunesse. A travers Agenda 21, l'opportunité a été donnée au SJL d'expérimenter d'une certaine manière cette approche, notamment par le développement du sport urbain. Des projets ont été mis en place par un éducateur sportif avec le soutien de moniteurs. En terme de prévention, des interventions régulières ont été menées dans les quartiers, sur des terrains multi-jeux ou autres espaces libres. Par exemple :

- pl. de Milan et Prélaz : mise en place d'activités de football;
- Les Eterpeys : contacts entre jeunes et habitants en regard des tensions existantes;
- Grand-Vennes et Chailly : organisation de tournois sportifs.

Quant au Street Basket, un projet d'ouverture de deux salles de gymnastique d'hiver a pris forme, avec le soutien de l'Association Funky Chill.

Au cours de l'année 2004, le délégué à la jeunesse et l'animateur sportif ont déjà pu mener des actions de travail social de proximité. Faute de moyens plus importants, des interventions de même nature n'ont pu être mises en place de façon durable dans d'autres quartiers où des tensions sont perceptibles et risquent de se transformer en violence.

BUREAU DE LA DÉLÉGUÉE À L'ENFANCE

Cette année 2004 aura été marquée par l'absence de la déléguée en début d'année pour cause de maladie et par son tragique décès, le 17 juillet.

La marche du bureau a néanmoins été assurée par le secrétariat et la cheffe de service en déterminant des priorités. Plusieurs actions ont donc été poursuivies, bien que la visibilité du bureau ait été atténuée.

Établir un état des lieux de la politique familiale que mène la ville de Lausanne

La déléguée à l'enfance a rédigé un projet de rapport sur l'état des lieux de la politique familiale que conduit la Ville et en a tiré des constats afin de formuler quelques propositions pour répondre à une motion intitulée "Pour la création d'un bureau d'orientation pour les familles". Il s'agissait également d'analyser la qualité du système d'information de l'offre de ces prestations aux familles.

Expérience pilote d'un conseil des enfants autour des établissements scolaires de Mon-Repos, de Béthusy et de Prélaz

Le Conseil des enfants qui regroupait une vingtaine d'enfants a travaillé sur deux projets durant cette année 2004.

Dès le début de l'année, les enfants ont été invités à s'exprimer sur leur vie au quotidien, dans leurs quartiers, dans leurs écoles, dans leurs loisirs, etc., dans le but de réaliser un film vidéo. Ils ont choisi de parler de leurs cours de récréation. Avec l'aide de deux animateurs de Pôle Sud, ils ont pu participer à toutes les étapes de ce

projet : la réflexion, la conception, la préparation du tournage, être acteur lors du tournage, assister au montage, etc.

Le film du Conseil des enfants intitulé "Pendant la Récré..." a été visionné en première le 16 juin, à l'aula de l'Élysée, en présence d'un groupe de jazz de l'EJMA. Cette projection a été suivie par une fête organisée et animée par les enfants, dans les jardins de l'Élysée.

En réponse aux propositions qui lui ont été présentées en 2003 par le Conseil des enfants, la Municipalité a octroyé les moyens nécessaires pour améliorer un certain nombre de lieux et places de jeux. Lors de l'inauguration de la place de la Harpe, - qui a été fixée symboliquement au 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant -, une fête a été organisée pour marquer cette décision qui a permis d'apporter une série d'améliorations notamment aux collèges de l'Élysée, de Béthusy, de Chandieu et de Montchoisi.

Cet événement, imaginé, conçu, organisé par les enfants et agrémenté par La Banda, s'est déroulé en présence du directeur de la DEJE et plus de 150 habitants du quartier.

Un audit étant inscrit dans la 4^e partie de la mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne (Agenda 21 - Préavis N° 2003/37 - éducation et formation), le SJL a décidé de confier ce travail à l'EESP. Dans le cadre des discussions préliminaires, un Conseil des enfants a été mis en place dans un quartier sociologiquement différent de ceux du premier projet, afin d'avoir des éléments permettant de valider ou non ce type de prestations. Une décision municipale, en novembre 2004, a permis de mettre en place un nouveau Conseil des enfants dans le quartier de Prélaz. La 1^{ère} réunion a également eu lieu le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, et a réuni une quinzaine d'enfants.

Le Pédibus

Est-il encore nécessaire de rappeler que le Pédibus est un système d'accompagnement à pied des enfants sur le chemin de l'école ?

Bien qu'il implique la solidarité entre parents d'un quartier, sa mise en œuvre et son suivi appellent un soutien logistique particulièrement important du secrétariat assisté de la coordinatrice de l'école de Montriond. Actuellement, ce sont 22 "lignes" qui ont été ouvertes autour de plusieurs bâtiments scolaires, et ce système a fait des émules un peu partout en Suisse et même au-delà.

Différentes actions au sein des quartiers ont été menées par les partenaires du Pédibus avec le soutien du secrétariat.

Afin d'imaginer une suite possible à cette démarche, il a été décidé de confier l'audit inscrit dans la 4^e partie de la mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne (Agenda 21 - Préavis N° 2003/37 - formation et éducation) à "Action Bénévole". Ce centre de ressources et d'expertises pour la promotion de la vie associative remettra son étude en mai 2005.

La démarche Pédibus a été présentée par le secrétariat en novembre dernier, à Berne, lors d'un congrès organisé par le BPA (Bureau de prévention des accidents) sur le thème "Le chemin de l'école, une expérience".

Journée européenne "En ville sans ma voiture"

Comme chaque année, le secrétariat a contribué à cette journée en organisant un grand rallye pour les familles lausannoises, sur le thème "Le Pédibus aux Jeux Olympiques" dans le parc de Valency. Cet événement a été organisé et animé avec des parents Pédibus et des adolescents de différents quartiers lausannois. Environ 200 personnes ont pu bénéficier de cette manifestation.

Collaboration avec le Service des parcs et promenades en vue d'impliquer les habitants dans les projets de réaménagements des places de jeux

La collaboration se poursuit avec le Service des parcs et promenades pour le réaménagement des espaces de jeux pour les petits, conformément aux dispositions définies par le préavis N° 178 du 5 octobre 2000 "Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux". Une grande fête a été organisée fin mars 2004 pour l'inauguration, dans le quartier de Prélaz, de deux places de jeux, ce qui avait impliqué tout un travail de participation avec les habitants. Cet événement a été conçu, organisé et animé par les enfants du quartier. Plus de 300 personnes ont participé à cette manifestation à laquelle ont pris part Mme Zamora, Directrice de la sécurité sociale et de l'environnement, et M. Tosato, Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

Les préaux scolaires

Concernant les préaux scolaires, différents travaux ont été réalisés en 2004 (collèges de la Pontaise, de Béthusy, de Boissonnet) et d'autres travaux sont encore en cours, notamment au Devin, et se poursuivront en 2005.

Pour les coffres à jeux, un questionnaire relatif à leur utilisation a été envoyé aux enseignants concernés afin de valider ou non un projet d'attribution partagée entre APEMS et écoles.

ASSOCIATIONS / FONDATIONS PRIVÉES SUBVENTIONNÉES

En 2004, le SJL a assuré le suivi des 15 associations subventionnées par la présence régulière de représentants du service aux assemblées générales et/ou dans le comité.

En 2004, trois changements ont été opérés :

- suite à la dissolution de Tir groupé, la subvention qui lui était allouée a été transférée à l'association Alkémia;
- la subvention 2004 de Futur'App n'a pas été délivrée, cette association n'existant plus;
- la subvention Permanence Jeune Borde a été transférée du GRAAP au SJL.

Les rapports annuels de chacune de ces associations et fondations rendent compte de leurs projets et de leurs activités.

MAISONS D'ÉDUCATION

FOYER DE COUR

Le Foyer de Cour a atteint, durant l'année 2004, une vitesse de croisière avec un taux d'occupation de 12 enfants en lieu et place des 16 accueillis précédemment.

La maison a ainsi trouvé une sérénité et une sécurité qui correspondent au mieux à son mandat d'accueil d'urgence. Cette diminution de places disponibles n'a toutefois pas entraîné une réduction des journées d'enfants, le Foyer de Cour comptabilisant pour cette année 3 556 journées facturées au Service de protection de la jeunesse, la répartition des journées se faisant différemment.

Un document de présentation a été transmis aux différents intervenants du Foyer de Cour. Le concept de prise en charge a ainsi été revu dans sa globalité et correspond au style de travail actuel.

Enfin, un projet important de transformation de la maison est amorcé en cette fin d'année. Ces transformations verront le jour probablement dès 2007.

Quelques chiffres significatifs en 2004

72 enfants, soit 39 garçons et 33 filles ont été accueillis au Foyer de Cour. Ils représentent 3 649 journées pour une moyenne de 50.68 journées par enfant. Pour le 90% des enfants la durée des séjours est de moins de 3 mois, 8% y sont restés 4 mois et 2% y ont résidé 7 mois.

Dans le tableau suivant on peut constater que les enfants jusqu'à 10 ans représentent le 25.7% des journées passées au foyer et les 11-16 ans le 74.2%.

Age des enfants	Nombre d'enfants	Journées d'enfants
3	1	14
6	1	7
7	2	29
8	4	251
9	4	287
10	4	352
Sous-total	16	940
11	8	375
12	14	674
13	17	971
14	8	295
15	8	391
16	1	3
Sous-total	56	2 706
Total	72	3 646

Années	Journées d'enfants
1999	3 695
2000	4 026
2001	4 284
2002	3 953
2003	4 122
2004	3 646

CENTRE COMMUNAL POUR ADOLESCENTS DE VALMONT (CPA)

L'activité du centre a été très intense durant cette année. Cela s'est traduit par 493 entrées; le record absolu (457 entrées en 2002) a donc été dépassé depuis l'ouverture du centre. Malgré cet afflux de travail, le CPA a accompli pleinement sa mission.

	2004	2003
Entrées		
– jeunes filles	108	88
– jeunes gens	385	337
Total	493	425
Journées d'occupation		
– jeunes filles	1 038	1 098
– jeunes gens	4 205	3 732
Total	5 243	4 830

Personnel

Les mouvements de personnel importants de 2003 ont continué cette année toutefois dans une moindre mesure. L'équipe éducative est en train de se stabiliser après les nombreux changements de ces deux dernières années. Le personnel du secrétariat et de maison est par contre d'une grande stabilité.

Stagiaires – visites

Comme chaque année, de nombreux groupes et personnes, tant de Suisse que de l'étranger, ont eu l'occasion de visiter le centre. La volonté d'offrir un lieu de formation pratique aux futurs travailleurs sociaux a été poursuivie en accueillant 4 stagiaires, dans ce sens. Deux autres stagiaires ont été reçus, dans un contexte différent : l'un payé par un programme de l'assurance chômage afin d'acquérir une expérience pratique après une licence en psychologie, l'autre, dans le cadre de sa formation de diaconesse, devait et souhaitait acquérir une expérience pratique dans le travail social.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Centres de vacances

Période	Centres de vacances de la Ville	Centres de vacances d'institutions privées	Total enfants	Total journées
	Enfants	Enfants		
Nouvel An	127		127	844
Relâches	127		127	812
Pâques	53		53	318
Été	354	77	431	3 560
Automne	76		76	456
Totaux	737	77	814	5 990

Écoles à la montagne

	Classes	Enfants	Journées
La Barboleusaz	30	612	3 610
Château-d'Oex	59	956	5 544
Les Chevalleyres	68	1 237	6 621
Totaux	157	2 805	15 775

Écoles à la montagne et centres de vacances

	Journées d'enfants		Nombre d'enfants	
	2003	2004	2003	2004
La Barboleusaz	3 613	4 464	715	747
Château-d'Oex	8 147	7 747	1 291	1 231
Les Chevalleyres	8 859	8 927	1 479	1 564
Totaux	20 619	21 138	3 485	3 542

Centres aérés

ÉTÉ	Enfants	Journées d'enfants
Arzillier I	97	475
Arzillier II	94	465
Arzillier III	92	464
Arzillier IV	79	394
Arzillier V	93	463
Arzillier VI	79	396
Rovéréaz été I	53	258
Rovéréaz été II	51	251
Rovéréaz été III	41	205
Total été	679	3 371

AUTOMNE	Enfants	Journées d'enfants
Rovéréaz automne I	58	286
Rovéréaz automne II	49	243
Total automne	108	529

Total journées d'enfants centres aérés 2004 = 3 900, dont été 3 371, automne 529.

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

Années	Nombre d'inscriptions d'enfants en octobre
2000	857
2001	960
2002	1 084
2003	1 285
2004	1 365

Nombre de repas servis dans les APEMS par année

	2001	2002	2003	2004
Déjeuners	18 921	25 921	29 497	33 688
Dîners	91 631	115 171	130 950	152 215
Goûters	19 495	32 648	44 131	52 549
Totaux	130 047	173 740	204 578	238 452

Les statistiques suivantes sont à disposition au Service de la jeunesse et des loisirs :

- situation familiale et sociale des usagers,
- profession des parents,
- durée des séjours,
- origine des enfants,
- domicile des enfants inscrits.

BÂTIMENTS

BILAN DES INTERVENTIONS RÉALISÉES

École à la montagne La Barboleusaz

- Importants travaux de menuiserie, notamment la pose d'une porte coulissante entre le réfectoire et le salon des éducateurs.
- Pose de câbles chauffants dans les chéneaux et descentes d'eaux pluviales.
- Remplacement de l'éclairage des couloirs.

École à la montagne Le Planemard

- Mise aux normes de toute l'installation électrique.
- Entretien du jardin botanique.

École à la montagne Les Chevalleyres

- Remplacement d'un cabanon en bois pour l'entreposage du matériel d'hiver.
- Mise en conformité des installations de jeux du parc.

Centre communal pour adolescents de Valmont (CPA)

- Remise en état des appareils sanitaires dans différentes chambres.
- Nettoyage des vitrages extérieurs.

Foyer de Cour

- Remplacement du compresseur et de la ventilation de la chambre froide.
- Mise en conformité de l'installation électrique.

Maison de Quartier Sous-Gare

- Remplacement des portes de l'étage.

Centre socioculturel de la Bourdonnette

- Remise en état complète de l'installation électrique.

Centre culturel des Boveresses

- Importants travaux de menuiserie notamment en extérieur.

Centre culturel des Bossons

- Remise en état des fenêtres et des volets.

SERVICE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Après un an de fonctionnement sous le régime de la convention signée en 2004, on constate que le cadre négocié avec l'État s'avère très adéquat. Il a permis de clarifier et de formaliser la répartition préexistante des rôles et des compétences respectives des directeurs, de la Conférence régionale de Lausanne (CRL) et du Service des écoles primaires et secondaires. Le recoupement des frontières de la commune et de la région scolaire permet un enchevêtrement réussi des gestions cantonale et communale. L'annexe à la convention qui définit les tâches de chaque entité a été élaborée et adoptée par la CRL et sert de référence au fonctionnement des écoles lausannoises.

Au plan de la gestion, il se confirme que la convention permet à la fois une économie d'échelle et une qualité des prestations grâce à la rationalisation de tâches telles que la réception centralisée des élèves arrivant à Lausanne, l'existence d'une coordination et d'un centre de compétence en matière d'accueil des élèves migrants, ainsi que la mise à disposition d'outils et de compétences professionnelles en matière de ressources humaines pour le personnel administratif et de gestion comptable et financière. Ainsi, l'ensemble des tâches cantonales et communales sont effectuées par les secrétariats d'établissements et le service communal en respectant la dotation fixée, et sans augmentation du personnel communal. Quelques sujets de préoccupations subsistent tout de même, en particulier dans le domaine de l'informatique administrative et de la mise en place d'un nouvel outil de gestion des élèves et des classes. Ils feront l'objet de dernières mises au point relatives à l'application complète de la convention.

Parallèlement à la mise en œuvre détaillée de la convention et à l'occasion de l'analyse du service qui a dû être effectuée à l'occasion de l'opération "Prestations 2004", une réflexion a été menée sur la diminution sectorielle de certaines tâches, transférées dans les secrétariats d'établissements, et le développement de nouvelles prestations. Cette analyse a mis en évidence la nécessité d'une restructuration partielle du service dont les grandes lignes devront être définies en 2005 en vue d'une mise en œuvre dès 2006.

ORGANISATION ET PERSONNEL

L'année 2004 a été plus particulièrement marquée par la mise en application des principes de la convention en matière de répartition des postes de travail administratifs entre les établissements scolaires et les personnes chargées de la gestion de tâches cantonales à Chauderon. Cette répartition s'est effectuée dans le respect des normes cantonales et en tenant compte des tâches communales réalisées par les directions d'établissement. Dans le cadre de la nouvelle organisation des devoirs surveillés, le service a poursuivi le processus de régularisation des surveillants de devoirs payés à l'heure. C'est ainsi que 23 surveillants ont pu bénéficier du nouveau statut.

Concernant les conciergeries, les diverses réorganisations intervenues ont permis d'absorber l'entretien de surfaces supplémentaires (Jardins de Prélaz, Entre-Bois, Coteau-Fleuri) sans augmentation d'effectif.

Compte tenu de ces éléments, l'effectif du service se

compose de 429 personnes pour 182 EPT, répartis de la manière suivante :

Personnel administratif

- 17 personnes travaillant à Chauderon;
- 42 personnes (secrétaires et bibliothécaires) rattachées aux directions des 12 établissements scolaires.

Personnel d'entretien

- 80 concierges, 3 maîtres nageurs et 121 nettoyeuses;
- 14 cuisinières ou aides de cuisine.

Devoirs surveillés et divers

- 137 surveillant(e)s de devoirs scolaires;
- 2 animateurs et 2 fermières pour les fermes pédagogiques;
- 8 responsables des corps de musique, Orchestre des collèges, Banda et Fifres et tambours.

PRÉAVIS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Les préavis du service continuent à concerner essentiellement les bâtiments et constituent deux étapes supplémentaires de la "remise à flot" du parc immobilier scolaire lausannois.

En effet, le 21 janvier, la Municipalité adoptait le préavis N° 2004/4 intitulé **Mesures d'urgence pour la rentrée 2004 : création, transformations et assainissement de locaux scolaires à l'établissement du Belvédère**. Le crédit d'ouvrage, d'un montant de fr. 2 091 000.-, a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 30 mars et la totalité des travaux s'est déroulée durant l'été.

Le 28 octobre 2004, la Municipalité adoptait le préavis N° 2004/47 intitulé **Collège de Chailly : travaux d'assainissement, rénovation et transformations de la salle de gymnastique**. Le montant du crédit d'ouvrage, adopté par le Conseil communal le 25 janvier 2005, s'élève à fr. 5 247 000.- et les travaux débiteront en été 2005.

Un troisième préavis demandant l'extension du compte d'attente en vue d'un projet de construction scolaire à **Vers-chez-les-Blanc** a été élaboré en fin d'année et sera soumis à la Municipalité début février 2005.

Parallèlement, les travaux préparatoires à l'élaboration de la demande de crédit d'étude pour la rénovation et l'agrandissement du collège de **Villamont** ont commencé également en fin d'année.

Le service a élaboré les projets de réponses à deux questions écrites et à deux interpellations :

- la question N° 15 (J. Pernet), au sujet d'une protection solaire à la salle omnisports du collège des Bergières;
- la question N° 22 (A. Eggli) relative aux conséquences des mesures d'économie prises par le canton sur les établissements lausannois;
- l'interpellation Filip Uffer, relative aux problèmes de violence à l'école;
- l'interpellation Florence Germond concernant la pé-

rennité de l'harmonisation des horaires des classes enfantines et primaires introduite dans les établissements primaires lausannois.

ORGANISATION DES CLASSES ET DES ÉTABLISSEMENTS

Conférence régionale de Lausanne (CRL)

La Conférence régionale de Lausanne, qui groupe les directeurs des établissements et le chef du service, continue à assurer la responsabilité de la coordination et de l'organisation générale des établissements lausannois. Elle se réunit en principe chaque semaine, soit en plénière, soit en partielle (Conférence des directeurs d'établissements primaires [CRL/P] et Conférence des directeurs d'établissements secondaires [CRL/S]) pour des questions spécifiques à chacun des deux ordres d'enseignement. La coordination indispensable entre les directeurs primaires, le Service des écoles et les services chargés de l'accueil périscolaire au travers des APEMS et des UAPE (Service de la jeunesse et des loisirs et Service de la petite enfance) est assurée par une rencontre trisannuelle où s'organise notamment le pilotage des opérations complexes de mise en classe et de prise en charge des enfants.

Coordination régionale des ressources (CRR)

La coordination mise en place à fin 2003 avec les services communaux et cantonaux ainsi que des représentants d'institutions directement concernés par l'école s'avère un instrument particulièrement adéquat. Les membres de cette coordination se sont réunis à deux reprises en 2004. Ces séances ont permis d'améliorer la communication entre des entités travaillant trop souvent de façon cloisonnée. Une meilleure connaissance réciproque, tant au niveau des personnes qu'à celui des structures, a déjà permis de clarifier certaines procédures et a donné naissance à une nouvelle structure de coordination relative aux cas d'élèves en difficulté.

Cette structure s'intitule Réseau des situations problématiques (RSP/CRR). Ce réseau se réunit tous les deux mois et permet, pour des élèves pour lesquels aucune solution n'a été trouvée ou qui sont en rupture de scolarité :

- de dégager une solution adéquate pour quelques élèves proches de la fin de scolarité qui n'ont, en fin d'année scolaire, pas leur place ou pas de place dans les structures existantes;
- à défaut de solution, de tenter de construire, de façon transversale et pluridisciplinaire, à un niveau décisionnel, des solutions modulaires coordonnées;
- d'économiser d'innombrables démarches parallèles et de définir en commun des stratégies de prise en charge et de suivi des situations les plus problématiques;
- de dresser le profil de ces situations par une documentation spécifique mise à jour de façon diachronique;
- de préciser les besoins institutionnels à court et moyen terme sur des bases qualitatives et quantitatives les plus crédibles possibles.

Un suivi de ces élèves est assuré par le chef de service qui est responsable du fonctionnement du réseau et de

la coordination régionale des ressources.

Plan de rentrée

La rentrée scolaire a été marquée par la mise en oeuvre imposée très tardivement de mesures d'économies dans les établissements. Une part importante des mesures s'est traduite par la non-ouverture de classes (3 classes primaires sur 359 et 4 classes secondaires sur 329), le non-dédoublage de certains cours ou la suppression de cours facultatifs. Les autres mesures concernent en particulier l'encadrement, par la diminution de périodes occasionnelles ou de périodes rétribuées pour tâches particulières. L'effectif des classes de certaines volées a ainsi été légèrement augmenté et on ne peut qu'espérer que la promesse du Conseil d'État de ne pas ajouter de nouvelles mesures relatives à l'encadrement des élèves et à la dotation en périodes d'enseignement pour la prochaine rentrée sera tenue.

Guichet central et accueil

La convention a confirmé le rôle du service dans le processus d'arrivée des familles venant s'installer à Lausanne. Ces familles se répartissent en 4 catégories :

- les élèves provenant d'autres établissements du canton;
- les élèves francophones ou déjà scolarisés en français provenant d'autres cantons ou de l'étranger;
- les élèves placés dans des foyers ou institutions sis sur la commune et scolarisés dans les établissements lausannois;
- les élèves allophones.

Pour les trois premières catégories, le rôle du service consiste à régler les formalités d'inscriptions et à effectuer le cas échéant une première appréciation des situations en vue d'une orientation et du choix du lieu de scolarisation. Pour une série de cas, et en particulier pour les placements au Foyer de Cour ou dans d'autres foyers, une brève enquête sur les situations est effectuée afin de juger du bien-fondé d'une mise en classe et d'examiner d'éventuelles autres solutions. Ces opérations ont concerné plus de 800 élèves pour l'année scolaire 2003-2004, sans compter 45 scolarisations consécutives à des placements au Foyer de Cour ou dans d'autres foyers tels que Meillerie ou Carrefour 15-18.

Le service assume également la responsabilité des inscriptions au cycle initial et de la répartition des élèves de 5^e année, ainsi que l'appui logistique pour l'élaboration du plan de rentrée et le traitement d'une partie des vœux de mise en classe. Une autre activité transversale concerne également le traitement des quelque 150 demandes annuelles de dérogations à la zone de recrutement ainsi que le traitement des données relatives à la facturation des frais d'écologie.

Accueil des élèves allophones

Pour les élèves allophones, le dispositif d'accueil mis en place depuis 1988 à Lausanne permet une approche spécifique de l'accueil des élèves migrants grâce aux compétences développées sur le terrain par des doyens spécialisés. Ce dispositif constitue un appui indispensable aux directions d'établissements ainsi qu'aux enseignants concernés. Il permet notamment de bénéficier de

réelles compétences et d'un réseau étendu qui a contribué à l'intégration de quelques milliers d'élèves à Lausanne. Suite à des velléités de la direction cantonale de l'enseignement de remettre en cause la part essentielle de financement qu'elle assure, un rapport a été établi et une démarche a été entreprise au Département. Ce dernier a été convaincu de l'importance du maintien de cette structure.

Au terme de l'année scolaire 2003-04, 237 élèves étaient scolarisés dans les classes et groupes d'accueil et 264 élèves du cycle initial et des classes primaires suivaient les cours intensifs de français.

Le dispositif en place pour l'accueil des élèves allophones comprend actuellement 12 classes d'accueil secondaires et 2 classes primaires, 8 groupes d'accueil pour les élèves de 4^e à 6^e année ainsi que 37 cours intensifs de français destinés aux élèves des cycles initial et primaire. L'équipe d'accueil, formée de deux doyennes et d'un doyen, assure notamment le travail de réception des élèves et de coordination des classes.

Devoirs surveillés

La mise en place de la réorganisation des devoirs surveillés s'est principalement poursuivie sur les axes suivants :

- élaboration de documents de référence communs (notamment un règlement à l'intention des enfants et des parents, des directives générales à l'intention des surveillants de devoirs);
- définition d'un cahier des charges de surveillant de devoirs et d'une description de poste;
- mise en place d'une régularisation annuelle des surveillants en début d'année civile;
- définition du rôle et engagement des surveillants responsables dans les 31 bâtiments scolaires où ont lieu des devoirs surveillés, définition de leur cahier des charges et de leur indemnisation;
- élaboration d'outils logistiques, d'organisation et de gestion (fichiers du personnel, gestion des absences, facturation, statistiques, etc.);
- mise en service d'un classeur de fonctionnement dans chaque bâtiment concerné;
- procédure d'engagement centralisée des futurs surveillants ainsi que des remplaçants;
- développement d'un concept de formation initiale pour les surveillants de devoirs;
- organisation de séances de formation continue;
- organisation de séances régulières d'information de l'ensemble du personnel;
- renforcement de la collaboration entre équipes des devoirs surveillés et des APEMS;
- mise au point des modalités de collaboration et de partage des tâches entre le Service des écoles et les directions des établissements primaires;
- amélioration de l'opération d'inscription aux devoirs surveillés et constitution des groupes à la rentrée scolaire;
- développement de la réflexion sur les devoirs scolaires et définition des objectifs des devoirs surveillés.

L'enjeu de ces activités, l'ampleur de la structure qui concerne 31 lieux, 181 groupes et 1 870 élèves fait de l'activité des devoirs surveillés dans les établissements primaires un véritable secteur du service. La répartition des groupes dans les établissements primaires est la suivante :

Établissements primaires	Nbre élèves	Nbre groupes
Floréal	343	32
Prélaz	438	38
Mon-Repos	304	30
La Sallaz	269	21
Entre-Bois	517	60
Total	1 871	181

La gestion des devoirs surveillés dans les établissements secondaires ne s'est pas modifiée. Une réflexion s'amorce à ce sujet avec les doyens du cycle de transition. La répartition des groupes secondaires est la suivante :

Établissements secondaires	Nbre élèves	Nbre groupes
Belvédère	43	5
Bergières	42	3
Béthusy	39	4
Élysée	66	5
Villamont	79	6
C. F. Ramuz	78	6
Montolieu	59	4
Total	406	33

Corps enseignant

Remplacements du corps enseignant primaire

La plus grande partie des tâches relatives aux remplacements dans les établissements primaires incombe depuis 2003 aux secrétariats des établissements. D'entente avec les directeurs concernés, le service continue toutefois à assumer la tâche de permanence téléphonique pour les remplacements "au pied levé" qui doivent être organisés chaque matin. Dans ce cadre, le service a effectué en 2004 les démarches pour 870 remplacements, en majorité pour cause de maladie ou d'accident.

Jubilaires

Suite à la suppression de la gratification aux enseignants, un repas a été organisé pour récompenser les 78 enseignants ayant 20, 25, 30 et 35 ans d'activité.

Réfectoires

L'année 2004 a été marquée par la mise en service en août du nouveau réfectoire d'Entre-Bois, dont la gestion a été confiée au DSR. Dès son ouverture, ce réfectoire a rencontré un vif succès et le concept mis au point d'un réfectoire-cafétéria dans l'ancien foyer rénové et agrandi de la grande salle s'avère très adéquat. D'une manière générale, et sur l'ensemble des réfectoires secondaires, le nombre de repas enregistrés durant l'année scolaire 2003-2004 est resté stable.

Établissement	Repas servis aux élèves		Total
	primaires	secondaires	
Belvédère	-	7 313	7 313
Béthusy	4 082	14 442	18 524
Élysée	6 600	10 811	17 411
Villamont	-	3 860	3 860
Rouvraie	-	8 894	8 894
Gd-Vennes	-	4 140	4 140
St-Roch	-	993	993
Signal	-	4 874	4 874
Arzillier	12 566	-	12 566
Total	23 248	55 327	78 575

AUTRES DOMAINES D'ACTIVITÉS

La Banda

Malgré les modifications d'effectif intervenant en fin d'année scolaire, la Banda a rapidement retrouvé une cohésion et un élan, en particulier grâce à une participation élevée des élèves au camp d'automne. Les méthodes d'enseignement mises en œuvre par les responsables permettent, même à des débutants, de s'intégrer rapidement dans l'orchestre et de participer aux concerts.

En 2004, la Banda a été très sollicitée. Elle s'est produite au CPO, à l'inauguration des places de jeux de Prélaz, à la Fête des balises, au 125^e anniversaire des Artisans Boulangers-Pâtisseries, à la Fête de la Musique, aux fêtes scolaires, à l'inauguration de la place de jeux de l'avenue de la Harpe ainsi qu'à la remise du prix Heimatschutz. On constate ainsi que la Banda a su trouver sa place dans les manifestations lausannoises, plus particulièrement en liaison avec les événements s'adressant aux enfants et aux adolescents.

Orchestre des collèges et gymnases

L'effectif du grand orchestre s'est accru d'une dizaine de participants suite à des auditions. Par contre, les effectifs de l'orchestre préparatoire ont diminué pour s'établir à 26 musiciens. Comme chaque année, l'orchestre préparatoire a participé à un camp d'été et le grand orchestre au traditionnel camp d'automne.

Trois concerts ont marqué l'année 2004 du grand orchestre. Il s'est produit en particulier en décembre à la Cathédrale de Lausanne ainsi qu'au temple de Saint-Etienne, à Moudon, avec les chœurs Laudate Deum et Pro Clame. Au programme notamment des pièces de Mendelssohn et la Messe du Couronnement de Mozart. L'orchestre préparatoire ne s'est produit qu'une fois en 2004.

Fifres et Tambours

L'effectif du corps est stable avec 36 élèves actifs et 38 élèves en instruction de base. Le recrutement effectué chaque année en automne dans les classes de 5^e permet le maintien des effectifs.

En 2004, le corps a été engagé 8 fois à Lausanne et dans les environs. De plus, les Fifres et Tambours se sont déplacés 2 fois en France, en Alsace pour la "Fête des Fifres" et dans la Loire.

La fin de l'année scolaire 2003-04 a vu une nouvelle équipe prendre la direction du corps. M. Jean-Marc Sa-

vary a démissionné après 10 ans d'activité dont 4 ans comme directeur ainsi que M. Laurent Enz, tambour-major en activité depuis 25 ans. Le poste de directeur a été repris par M. Christophe Berger, jusque alors sous-directeur, ce dernier poste étant attribué à M. Etienne Küng. M. Claude-Alain Potterat, nouvellement engagé, assure le rôle de tambour-major.

Jeux internationaux des écoliers

Une fois n'est pas coutume, c'est en plein milieu des vacances scolaires, soit le 27 juillet, que la délégation lausannoise aux jeux internationaux des écoliers s'est envolée pour Cleveland, aux USA. Forte de 23 sportifs, filles et garçons, l'équipe lausannoise a participé aux épreuves d'athlétisme, de volleyball et de natation. Le voyage du retour s'est effectué avec une escale à New York.

Fêtes scolaires

Le déplacement de la Fête des écoles primaires du jeudi au mercredi qui précède les vacances scolaires a donné entière satisfaction et a permis aux familles ayant des enfants aussi bien en classes enfantines qu'en classes primaires d'être disponibles pour ces derniers.

Avec l'accroissement du nombre des élèves et la difficulté à augmenter les animations offertes, cela pour des questions de place mais aussi de configuration du terrain, les élèves des deux fêtes se trouvent confrontés à des temps d'attente trop longs devant les manèges. Une répartition différente des métiers forains est envisagée pour les prochaines années avec adjonction de quelques attractions.

Fermes pédagogiques

Durant l'année scolaire 2003-2004, près de 1 100 élèves et 100 enseignants et accompagnants ont bénéficié des prestations des fermes pédagogiques.

Les modifications apportées aux installations du Chalet-de-la-Ville aussi bien au point de vue de la sécurité qu'au niveau de la cuisine ont été terminées à fin janvier 2004. Les nouveaux aménagements de la cuisine permettent une meilleure gestion de la préparation des repas avec les élèves, moment important pour la cohésion du groupe et pour faire passer des messages éducatifs.

Camps et prêts d'équipement

Durant l'année scolaire 2003-2004, 177 classes secondaires ont participé à des camps de cinq jours ou des voyages d'études. Le subside communal reste fixé à fr. 50.- par élève pour les camps et à fr. 70.- pour les voyages d'études. 3 146 élèves ont pu bénéficier de ces subsides soit 10% de moins que durant l'année scolaire précédente. Cette diminution est la conséquence des premières mesures de limitation du nombre de classes qui partent en camp, mises en place avec la collaboration des directions d'établissement afin de respecter le budget voté par le Conseil communal.

Des aides individuelles sont accordées aux élèves dont les parents ne peuvent assumer entièrement de tels frais. 495 élèves, soit 15.73% (contre 21.28% en 2003) ont pu bénéficier de cette aide. Cette diminution est une conséquence des mesures de rationalisation de l'octroi des aides. En effet, comme annoncé dans le Rapport de

gestion 2003, l'ensemble des aides relatives aux camps, voyages d'études et écoles à la montagne sont maintenant traitées de manière uniforme et centralisée par le service. On peut donc considérer que la réorganisation réalisée en 2003 a atteint ses objectifs.

Au total, les établissements scolaires lausannois ont organisé des camps de ski pour 84 classes de 7^e, 8^e ou 9^e année et un total de 1 486 élèves. En plus des subventions et des aides individuelles, le service a mis à disposition des chaussures et des skis pour 788 élèves (soit 53%) qui ne disposaient pas du matériel nécessaire.

Parking

Les écoles lausannoises disposent de 839 places de parc réparties dans 39 bâtiments réservés aux enseignants, aux différents intervenants du milieu scolaire et à quelques employés communaux. Afin de limiter la pression sur les parkings scolaires et de donner la possibilité aux habitants du quartier d'utiliser les parkings en dehors des heures d'utilisation scolaire, deux nouvelles barrières automatiques ont été mises en service, au collège de Mon-Repos ainsi qu'au collège de Beaulieu. Dans l'ensemble des parkings gérés par une barrière automatique, 40 places ont pu être louées à des habitants du quartier.

Pour l'année scolaire 2003-2004, plus de 800 cartes d'autorisation ont été délivrées aux enseignants ainsi que 105 cartes d'autorisation temporaires et 2 258 cartes d'autorisation ponctuelles. 62% des autorisations sont attribuées à des personnes n'habitant pas Lausanne.

Transports

Durant l'année scolaire 2003-2004, 868 élèves secondaires, soit 13.76% (13.16% en 2003) ont reçu une attestation donnant droit à un abonnement de bus annuel d'une valeur de fr. 312.–.

Pour les élèves des classes des cycles primaires, 139 abonnements ont été attribués, soit seulement 1.99%.

Mises à disposition de locaux

La mise à disposition de locaux scolaires aux sociétés locales en dehors de l'horaire scolaire reste une activité importante du service. L'augmentation du nombre de locaux utilisés par les classes, pour les devoirs surveillés notamment, réduit toutefois les possibilités en fin d'après-midi. Plusieurs bâtiments doivent donc être ouverts le samedi pour faciliter l'organisation des cours de langues et de cultures étrangères. Une réunion annuelle avec les représentants de ces communautés est organisée pour trouver des solutions. Actuellement, 43 locaux sont mis chaque semaine à disposition de 15 communautés étrangères. Plus de 300 périodes de cours de langues et de cultures étrangères sont ainsi données chaque semaine dans ces locaux.

Les mises à disposition se répartissent comme suit :

- *salles de classes et salles spéciales* : 123 locaux scolaires ont été mis à disposition de 37 écoles et institutions dispensant notamment des cours de langues ou de musique. De plus, le service a également mis à disposition de diverses institutions ou associations 40 salles pour les utilisations ponctuelles;
- *salles de gymnastique et de rythmique* : 215 sociétés sportives lausannoises se sont partagé 65 salles en dehors des heures d'école;

- *aulas* : une augmentation de plus de 30% des utilisations non scolaires a été enregistrée cette année. Cette augmentation est à suivre attentivement car elle n'est pas sans conséquence sur l'horaire de travail des concierges :
 - Belvédère : 51 utilisations, dont 19 par l'association du théâtre de marionnettes "Double-Jeu";
 - Bergières : 165 utilisations, dont 131 par l'association du théâtre de marionnettes "Double-Jeu";
 - Béthusy : 86 utilisations, dont 33 par le gymnase du Bugnon;
 - Elysée : 77 utilisations dont 55 par l'École sociale de musique;
- *grandes salles* :
 - Entre-Bois : du fait des travaux d'agrandissement du bâtiment, cette salle n'a plus été louée depuis le 1^{er} septembre 2001 et jusqu'en octobre 2004. Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2004 : 3 locations;
 - Grand-Vennes : 25 utilisations par des sociétés locales et 3 pour l'École d'études sociales et pédagogiques;
 - Vers-chez-les-Blanc : 15 utilisations par des sociétés locales.

MAINTENANCE, ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS

CRÉDITS-CADRES D'ASSAINISSEMENT

3^e crédit-cadre

Les travaux résultant du troisième crédit-cadre d'assainissement accordé par le Conseil communal en début d'année 2002 ont connu cette année leur troisième phase.

Belvédère

Les travaux de réfection sur le site du Belvédère ont touché particulièrement l'enveloppe du bâtiment de la **salle de gymnastique des Croix-Rouges**. Ces travaux ont été engagés en parallèle avec la restructuration intérieure des vestiaires et des douches financée par un préavis spécifique.

Saint-Roch

Malgré une deuxième phase de réfection des étanchéités engagée pendant les vacances estivales de 2003, de nouvelles infiltrations sont apparues dans le secteur ouest de la salle de gymnastique. La complexité de cet ouvrage, réalisé en 1983, nécessite malheureusement de programmer en 2005 des travaux supplémentaires de réfection des étanchéités de la terrasse ouest.

Béthusy

L'essentiel de la troisième phase d'assainissement a été consacré au groupe scolaire de Béthusy. La salle de **gymnastique sud** datant de 1937 a nécessité une réorganisation des vestiaires et douches. Les vitrages ouest du **bâtiment B** ont été entièrement rénovés avec une amélioration notable de la protection solaire de cette façade dont les encadrements en béton ont été assainis.

Les façades des **bâtiments C** et de **l'aula** souffriront également de la carbonatation des bétons. La réfection des étanchéités des toitures a fait partie de l'assainissement des enveloppes de cet ensemble datant de 1961. **Le bâtiment D** constituant l'aile nord du site de Béthusy donne des signes de vieillissement qui annoncent un assainissement indispensable à moyen terme.

Chauffages

La deuxième et dernière phase d'assainissement des chauffages s'est poursuivie en été 2004 dans les collèges de **Montoie**, **Grande-Borde** et **St-Roch**.

4^e crédit-cadre

Malgré les investissements consentis par les trois premiers crédits, un quatrième crédit-cadre est à l'étude. Il poursuit la même philosophie :

- assainir et améliorer les toitures et façades des bâtiments;
- poursuivre les rénovations intérieures des classes et assurer le renouvellement du mobilier.

Les bâtiments les plus concernés sont :

- les écoles construites à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle : **Barre**, **St-Roch**, **Florimont** et **Montriand**;
- les salles de gymnastique de **l'Elysée** et de la **Rouvraie**;
- les bâtiments de type CROCS des **Bergières** et des **Figuiers**;
- les bâtiments A et D de **Béthusy**, **Montchoisi** ainsi que le collège d'**Entre-Bois**, dont les bâtiments existants n'ont pas pu être assainis lors de l'agrandissement du groupe scolaire.

USAGE DES PRÉAVIS VOTÉS

Provence

Après une année de mise en service, les aménagements extérieurs nécessitent quelques améliorations : un couvert a été réalisé en été 2004, à l'entrée principale du collège et des mesures de protection contre les jeux de balles doivent encore être réalisés.

Entre-Bois

L'automne 2004 a vu la fin de cet important chantier engagé en été 2001. Cette dernière phase de travaux a permis de restructurer et d'assainir la grande salle et le réfectoire avec la création de 9 salles spéciales. Les aménagements des parcs et espaces de détente extérieurs viennent compléter l'équipement du groupe scolaire d'Entre-Bois.

Pour donner suite à un concours organisé au printemps 2004, la réalisation de l'animation artistique donnera la touche finale à cette réalisation architecturale de qualité qui sera inaugurée au printemps 2005.

Vieux-Moulin

Suite au crédit d'ouvrage accepté en juin 2003 par le Conseil communal, le chantier de la salle omnisports avance selon le calendrier. Les salles de sports et leurs annexes sont actuellement mises hors d'eau et seront

disponibles pour la rentrée scolaire 2005. Reste le très sérieux problème de la liaison piétonne pour les élèves venant du collège d'Entre-Bois. A cet effet, le projet de passerelle devra être réactivé.

Belvédère - Croix-Rouges

Pour faire face aux besoins urgents de la rentrée scolaire 2004, le deuxième préavis d'urgence a porté sur la restructuration des espaces intérieurs du site scolaire du Belvédère. L'affectation des anciennes chaufferies en trois classes informatiques, l'agrandissement du secrétariat, l'assainissement de la salle de gymnastique des Croix-Rouges, avec une réorganisation complète de ses vestiaires et douches, ont permis de dégager trois entités supplémentaires d'enseignement sans modifier les volumes construits.

Av. d'Echallens

Le chantier engagé en automne 2003 par la société coopérative "Le Logement Idéal" avance selon les délais définis. Les travaux du gros œuvre en cours esquissent les espaces des futures classes et le bureau des doyens d'accueil. La mise en location des lieux est prévue pour l'été 2005.

LES PRÉAVIS À APPROUVER

Préavis pour crédits d'étude

Vers-chez-les-Blanc

Faisant suite au concours d'architecture du groupe scolaire de **Vers-chez-les-Blanc**, le lauréat désigné en automne 2003 a développé, durant l'année 2004, le projet définitif. Une demande de crédit d'étude sera déposée au début de l'année 2005. Le programme initial est confirmé. Il comprend la création de 8 unités d'enseignement complétées par les locaux administratifs usuels et la réorganisation d'un groupe périscolaire. L'implantation de la nouvelle salle de gymnastique ne fera pas partie de ce crédit.

La mise à disposition de cette extension est envisagée pour la rentrée 2007. Une demande de crédit d'ouvrage et le début du chantier sont prévus pour 2006.

Villamont

Les éléments constituant la demande d'un crédit d'étude ont été élaborés avec les mandataires retenus par le concours d'architecture en vue de la rénovation et de l'agrandissement du collège de Villamont. Une demande de crédit d'étude sera présentée au printemps 2005.

Le calendrier prévoit une demande de crédit d'ouvrage en 2006 afin de permettre un démarrage de chantier la même année et d'assurer la fin des opérations en 2009.

Préavis pour crédits d'ouvrage

La rénovation de l'enveloppe du collège de **Chailly** ainsi que les études relatives à la réorganisation de l'ancienne salle de gymnastique ont abouti au terme de l'été 2004. Le programme comprend la création au 1^{er} étage d'une salle polyvalente répondant aux besoins scolaires et de l'École sociale de musique. La rénovation complète de la salle de gymnastique permettra d'adapter les surfaces

de jeux et de leurs annexes aux dimensions actuelles. Le rez inférieur sera réaffecté pour deux classes de cycle initial.

Une analyse des besoins scolaires du secteur de la **Bourdonnette** a été établie dans le courant de l'année. Ces indications, intégrées au préavis élaboré par le Service de la petite enfance, devraient permettre d'obtenir en 2005 un crédit d'ouvrage pour la rénovation du centre de vie enfantine et de l'école de ce quartier.

ENTRETIEN COURANT DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Réfections diverses

Au-delà d'une multitude de réfections courantes et imprévisibles, les travaux planifiés, engagés durant l'année 2004, ont permis la rénovation et la rationalisation de surfaces existantes :

- la suite de la redistribution des locaux de **St-Roch** a permis de créer une nouvelle classe de dessin et un économat;
- diverses rocades de surfaces du collège de **Floréal** ont offert une salle des maîtres, un bureau de consultation, un nouvel économat. Le processus engagé permettra à terme de doter l'établissement de surfaces administratives mieux adaptées;
- le collège de **Grand-Vennes** a nécessité la création de divers bureaux, et en particulier un bureau de psychologue. Ces travaux ont été rendus possibles grâce à une meilleure répartition des espaces destinés à l'économat;
- les locaux du service de santé de **Pierrefleur** et de **Malley** ont été assainis. Des espaces intérieurs ont été rénovés à la **Pontaise** et à l'**Arzillier**;
- les douches de **Coteau-Fleuri** ont été modifiées pour mieux répondre à la mixité des élèves.

Actes de vandalisme

Les bâtiments scolaires continuent à être la cible de vandalisme qui ampute hélas le budget d'entretien. Les frais découlant de ces incivilités représentent pour ces trois dernières années environ 5% du budget, soit le coût équivalent à la rénovation intérieure de cinq classes par année ! Cette situation ne contribue évidemment pas à l'amélioration et à la maintenance du parc immobilier.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Grand-Vennes

Les étanchéités de la terrasse située sur la piscine de Grand-Vennes ont dû être entièrement rénovées. Les infiltrations constatées ont pour origine un phénomène naturel. En effet, les investigations ont révélé d'importants dégâts causés par l'échauffement du réseau capteur paratonnerre suite à une décharge de foudre. L'opération urgente estimée à fr. 900 000.- a été en partie financée par l'ECA. Ce défaut a également accentué la corrosion de certains supports de plafonds intérieurs qui ont été renforcés et nécessiteront, à moyen terme, une rénovation complète.

ORGANISATION DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BÂTIMENTS

Le secteur bâtiments a engagé une partie des tâches

transversales fixées en 2003. Elles contribuent prioritairement à une amélioration et à une sécurisation du parc immobilier.

La sécurité

La mise à jour des consignes de sécurité en cas d'incendie a été engagée en étroite collaboration avec les directions des établissements scolaires. A ce jour, 40% des bâtiments sont pourvus des nouvelles directives qui viennent remplacer les enseignes désuètes. Cette opération a révélé la nécessité d'une information sur chaque site appuyée par une affiche inédite et au graphisme unifié sur l'ensemble du parc immobilier scolaire. La révision complète de ces consignes devrait être terminée pour le début de l'année 2006.

La maîtrise des coûts et du budget

Une gestion plus précise et rigoureuse, impliquant chaque gérant, a été établie selon les thèmes suivants :

- travaux d'entretien courants ou imprévisibles (37%);
- contrats de maintenance (16%);
- travaux projetés prévus (47%).

L'objectif vise une diminution des contrats de maintenance et des travaux imprévisibles pour augmenter la part des travaux prévus, sachant que ces derniers représentent une réelle amélioration du patrimoine.

La maîtrise du budget constitue un exercice toujours difficile en regard des montants d'entretiens prévus qui ne subissent que peu d'adaptation à des paramètres en constante augmentation :

- augmentation des surfaces d'enseignement et prise en charge de travaux afin d'équiper des nouveaux lieux d'accueil parascolaire (APEMS);
- augmentation des coûts;
- augmentation des technicités de régulation et d'alarme de sécurité soumises à des vérifications annuelles obligatoires;
- report de prestations auprès d'entreprises privées, notamment pour l'entretien d'espaces extérieurs initialement assumées par les services de la Ville.

L'amiante

Faisant suite à la découverte inopinée en 2003 de matériaux amiantés au collège d'Entre-Bois, et en prévision de futurs travaux, les bâtiments des **Bergières**, de **Chailly**, du **Vieux-Moulin** et de la **Bourdonnette** ont été soumis à une analyse détaillée. Les investigations n'ont pas révélé une présence majeure de matériaux amiantés, sauf quelques éléments techniques inertes. Cette situation ne présente aucun danger de diffusion de particules. Un marquage et une élimination des parties sensibles sont systématiquement prévus.

Un "groupe amiante" composé de représentants des services propriétaires et dirigé par le Service d'architecture s'est constitué à la fin de l'été pour définir la méthodologie de dépistage et les bâtiments prioritaires.

Tâches transversales à développer

D'autres tâches telles que l'inventaire des surfaces utilisées et leur gestion en plans, la mise en place de conventions d'usage, la réorganisation du dépôt des fournitures scolaires, ou encore la tenue d'un historique par bâtiment, constituent les actions que le secteur bâtiments souhaite mener pour rationaliser ses prestations.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Répartition des élèves primaires de la scolarité obligatoire par degré et par établissement (classes d'enseignement spécialisé non comprises) – situation au 01.10.2004

Établissement	CIN	CYP1	CYP2	ERP	DEP-VER	ACCP	Total
Floréal	472	481	408	14	6		1 381
Prélaz	520	457	477	36	20	8	1 518
Mon-Repos	429	443	484			7	1 363
La Sallaz	418	375	354	29	93		1 269
Entre-Bois	469	498	382	19	22		1 390
Totaux	2 308	2 254	2 105	98	141	15	6 921

Répartition des élèves secondaires de la scolarité obligatoire par degré, par division et par établissement (classes de raccordement et d'enseignement spécialisé non comprises) – situation au 01.10.2004

Établissement	CYT5	CYT6	7 ^e			8 ^e			9 ^e			R+V	Des.	Accs.	Total
			VSB	VSG	VSO	VSB	VSG	VSO	VSB	VSG	VSO				
Belvédère	149	138	51	42	69	50	43	72	48	49	53	62	36	27	889
Bergières	163	170	90	58	69	100	65	51	91	68	53	30	12	12	1 032
Béthusy	149	154	97	59	51	104	40	36	91	49	36	33		12	911
Élysée	123	122	71	46	48	72	38	35	48	47	54	16	24	35	779
Villamont	143	121	69	43	69	50	55	54	45	47	51	47	35	26	855
C. F. Ramuz	134	142	70	45	56	93	47	44	71	42	47	40	24		855
Montolieu	161	150	40	46	59	77	37	45	67	48	54	53			837
Tot./div.	1 022	997	488	339	421	546	325	337	461	350	348	281	131	112	6 158
Totaux	1 022	997	1 248			1 208			1 159			281	131	112	6 158

Effectifs des classes lausannoises (classes à effectif réduit, classes de développement, classes d'accueil et classes d'enseignement spécialisé non comprises) – situation au 01.10.2004

Degré	Élèves	Classes	Moyenne	Effectif min.	Effectif max.
CIN	2 308	116	19.9	16	25
CYP1	2 254	112.5	20.0	16	24
CYP2	2 105	105.5	20.0	16	25
CYT					
5 ^e	1 022	51	20.0	17	22
6 ^e	997	55	18.1	16	20
VSB					
7 ^e	488	21	23.2	18	26
8 ^e	546	22	24.8	23	26
9 ^e	461	20	23.1	22	24
VSG					
7 ^e	339	16	21.2	19	23
8 ^e	325	16	20.3	18	24
9 ^e	350	15	23.3	21	25
VSO					
7 ^e	421	25	16.8	15	19
8 ^e	337	20	16.9	14	18
9 ^e	348	20	17.4	15	19
RAC	209	10	20.9	19	22

Nombre et localisation des élèves des classes secondaires lausannoises domiciliés dans les communes de l'ancien arrondissement de Lausanne (classes de raccordement non comprises) – situation au 31.12.2004

Groupe scolaire	Epalinges	Le Mont	Forel/Savigny	Total
Belvédère	0	2	2	4
Bergières	1	67	0	68
Béthusy	5	2	65	72
Élysée	2	1	1	4
Villamont	2	16	1	19
C. F. Ramuz	0	106	0	106
Montolieu	39	0	4	43
Total	49	194	73	316

Plan de rentrée 2004-2005 des établissements primaires : cycle initial, cycles primaires, classes R, VER, DEP et ACCP

	CIN	CYP1 P1	CYP1 P2	CYP1 multi	CYP2 P1	CYP2 P2	CYP2 multi	ERP	DEP + VER	ACCP*	Tot. Bât.	Tot. Etab.
100 Floréal												
101 Bourdonnette	4	2	2								8	
102 Cour	1			1							2	
104 Figuiers						3		1			4	
105 Floréal	4	2	1		2	1			1		11	
107 Malley	2	1	2		3	4	1				13	
110 Montoie	5	3	2		2						12	
111 Montriond	4	2	3		2	2					13	
112 Provence	3			2							5	
114 Tivoli	1			1							2	
	24	10	10	4	9	10	1	1	1	0	70	70
200 Prélaz												
201 Aubépin	2										2	
202 Beaulieu	5			6	3	3		2		1	20	
203 Bergières	3										3	
204 Chablière	2										2	
205 Av. d'Echallens											0	
206 Pierrefleur	2			6	3	5					16	
207 Pont-des-Sauges	2			2							4	
208 Prélaz	6	3	2	0	4	4	2	1	2		24	
209 Sous-Bois	1										1	
210 Valency	2	2	2								6	
211 Jardins de Prélaz	2										2	
	27	5	4	14	10	12	2	3	2	1	80	80
300 Mon-Repos												
301 Chailly	5			5	4	3					17	
302 Chandieu	2										2	
303 Chissiez	1	1	1.5		1.5	1					6	
304 Croix-d'Ouchy	3	2	2		1	1	1				10	
305 Devin	1			1							2	
306 Eglantine	1	2	1		2	2					8	
307 Florimont	2										2	
308 Léman	2										2	
309 Mon-Repos	3			3	2	2				1	11	
310 Montchoisi	1			3			3				7	
312 Val d'Angrogne	1			1		1					3	
	22	5	4.5	13	10.5	10	4	0	0	1	70	70
400 La Sallaz												
401 Arzillier									8		8	
402 Boissonnet	6	3	3		3	3		1	1		20	
403 Chalet-à-Gobet							1				1	
405 Coteau-Fleuri	5			7	4	4		1			21	
408 Montolieu	1										1	
409 Praz-Séchaud I	2										2	
410 Praz-Séchaud II											0	
412 La Sallaz	4	1	1	1			2	1			10	
415 VCLB-école I	2										2	
416 VCLB-école II			1	1							2	
	20	4	5	9	7	7	3	3	9	0	67	67
500 Entre-Bois												
501 Barre	4			3	2	2					11	
502 Bellevaux	2	1	1	2	1	1	2	1			11	
503 Blécherette					1	1					2	
504 Bois.-Gentil	2			2	1						5	
506 City-Blécherette	1			2							3	
507 Colline	1			2					1		4	
508 Entre-Bois	4	1	1	2	2	1					11	
510 Madeleine		1	1								2	
511 Pontaise	3	1	1		2	1		1	1		10	
512 Rouvraie	2										2	
513 Vieux-Moulin	4	2	2		1	2					11	
	23	6	6	13	10	8	2	2	2	0	72	72
Totaux	116	30	29.5	53	46.5	47	12	9	14	2	359	359

* les groupes d'accueil et les cours intensifs de français ne figurent pas dans ce tableau

Légende

CIN classes du cycle initial

CYP classes des cycles primaires 1 et 2

R, VER

DEP

classes à effectif réduit, classes vertes

classes de développement

ACCP

classes d'accueil

Plan de rentrée 2004-2005 des établissements secondaires : cycle de transition, classes 7^e à 9^e VSB, VSG, VSO, classes R, DES et ACCS

	CYT5		CYT6		7 ^e année				8 ^e année				9 ^e année				DES	ACCS	Tot. Bât.	Tot. Etabl.
		ER		ER	VSB	VSG	VSO	ER	VSB	VSG	VSO	ER	VSB	VSG	VSO	ER				
011 BELVÉDÈRE				1	2	2	4	1	2	2	4		2	2	3		3	3	31	
011 BV - Tivoli												1				1			2	
012 Croix-Rouges	8	1	8																17	
	9	9	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	4	3	3		50		
021 BERGIÈRES	8	1	9	1	4	3	4	1	4	3	3		4	3	3		1	1	53	
021 Bât. AB																			0	
	9	10	4	3	5	4	3	3	4	3	3	4	3	3	1	1		53		
031 BÉTHUSY	7	1	8	2		1	3		4	2	2		4	2	2			1	39	
032 Mon-Repos					4	2													6	
	8	10	4	3	3	4	2	2	4	2	2	4	2	2	0	1		45		
041 ÉLYSÉE	6	1	7	1	3	2			3	2			2	2			1	4	34	
042 Croix d'Ouchy							3				2				3		1		9	
	7	8	3	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2	3	2	4		43		
051 VILLAMONT	3		3	1	1	1			2	1		1	1	1		1	3	1	20	
052 St-Roch	2				2	1	4	1		2	3		1	1	3			1	21	
055 Prélaz	2		4																6	
	7	8	3	2	5	2	3	4	2	3	4	2	2	4	3	2		47		
C. F. RAMUZ																				
061 Rouvraie	7	1	8	1													2		19	
062 Entre-Bois					3	2	3	1	4	2	3	1	3	2	3				27	
	8	9	3	2	4	4	2	4	3	2	3	3	2	3	2	0		46		
MONTOLIEU																				
071 Grand-Vennes	4	1	4		2	2	4		3	2	3	1	3	2	3				34	
073 Coteau-Fleuri	4		4																8	
077 Signal																	3		3	
	9	8	2	2	4	3	2	4	3	2	3	3	2	3	3	0		45		
Total par section	51	6	55	7	21	16	25	4	22	16	20	4	20	15	20	2	14	11	329	
Total par division	57	62	21	16	29	22	16	24	20	15	22	14	11							
Total par degré	57	62	66				62				57				14	11			329	

* les groupes d'accueil et les cours intensifs de français ne figurent pas dans ce tableau

Légende

CYT cycle de transition

VSB voie secondaire baccalauréat

VSG voie secondaire générale

VSO voie secondaire à options

R classes à effectif réduit

DES classes de développement

ACCS classes d'accueil

SERVICE DE SANTÉ DES ÉCOLES

SITUATION GÉNÉRALE

Le nouveau règlement sur la promotion et la prévention en milieu scolaire (règlement sur la santé scolaire) du 5 novembre 2003 a été mis en application au niveau cantonal par la publication par l'ODES (Office des écoles en santé), le 3 septembre 2004, des "Consignes pour la pratique de l'infirmier-e et du médecin scolaire conseil". Ces consignes modifient à la fois le profil d'activité et les rôles des intervenants de santé en :

- les incitant à mettre l'accent sur les enfants à besoins particuliers,
- insistant sur la contribution des professionnels de la santé à la résolution des préoccupations communautaires,
- préconisant la promotion d'un climat de bien-être dans les établissements,
- recommandant la mise sur pied de projets d'établissements,
- incitant ces deux corps professionnels à prendre part aux futurs conseils d'établissements.

Il y a aussi introduction :

- d'une analyse des besoins suite à la visite préscolaire et aux entretiens avec les parents qui lui font suite en CIN2,
- de la notion de responsabilité, pour les professionnels de santé, d'organiser et/ou d'animer les cours de premiers secours,
- du concept de "prise de contact" de l'infirmière et du médecin scolaires avec chaque classe, dans le but de "faire connaissance, de manifester sa disponibilité à répondre aux demandes de santé, et d'encourager les rencontres individuelles", en 5^e année, avec répétition de ce processus de contact entre les degrés 7 et 9, au moins une fois pour chaque classe.

Au niveau des tâches modifiées, il faut relever essentiellement la suppression du rattrapage de la visite médicale préscolaire, celle des visites médicales de 5^e et de 8^e années, et l'abandon "des activités de prévention, d'éducation à la santé ou de promotion de la santé ponctuelles et sans lien avec les besoins individuels et collectifs recensés". Dans cet ordre d'idée, l'ODES depuis la rentrée scolaire 2004-2005 refuse sa participation financière à l'action d'intervenants extérieurs à l'établissement dans le domaine des dépendances.

Il est à noter au passage que les périodes de "décharge" pour les animateurs de santé ont été diminuées à Lausanne de 20%, comme dans le reste du canton, par décision des directions d'établissements, en raison des restrictions budgétaires.

Ces nouvelles consignes et ces restrictions risquent de modifier considérablement l'activité du Service de santé des écoles dès la rentrée prochaine. L'attribution des subventions du Canton à la Ville pour les activités infirmières est également en réexamen. Une négociation est en cours avec le Canton à cet égard.

ACTIVITÉS DU SERVICE

Le chef de service a participé à une journée de présentation de travaux scientifiques organisée par le Prof. Fan-

coni, médecin-chef du service médico-chirurgical de pédiatrie du CHUV, avec des études sur la couverture vaccinale en CYP1 à la suite de l'introduction de la visite médicale préscolaire et sur l'évolution de l'obésité à Lausanne depuis 1965.

Une seconde journée de sensibilisation à la manière d'appeler les secours et de prodiguer les premiers soins a été organisée le 17 novembre pour tous les services de la DEJE et pour les personnels des établissements scolaires. Cette séance a permis de former, sur une base entièrement volontaire, 19 collaboratrices des APEMS, 36 collaboratrices des devoirs surveillés, 20 collaborateurs des établissements scolaires, dont 1 directeur. Ce cours sera complété par une formation plus approfondie aux premiers soins dès 2005, sous forme modulaire, dans les établissements scolaires qui le souhaiteront. Cette formation a également été proposée aux Services de la petite enfance et de la jeunesse et des loisirs pour leurs collaborateurs.

Le site Web du service a été augmenté d'un texte sur les principales notions de santé publique, destiné à préciser pour le public des éléments souvent discutés dans la presse.

En relation avec l'Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer (ARFEC), une discussion a eu lieu avec une délégation de l'ODES de l'élaboration d'un guide pour les "enfants à besoins particuliers", sur la base des expériences faites par les bénévoles de cette association et le service dans la prise en charge des enfants gravement malades. Ceux-ci présentent pour tous, parents, enseignants et professionnels de santé, une lourde charge d'organisation, relationnelle et psychique, même si une collaboration adéquate est établie.

FORMATION

Toutes les infirmières et une partie des médecins scolaires lausannois ont participé à la journée d'échange et de formation organisée en octobre par l'OMSV pour les professionnels de santé à Crêt Bérard sur le thème de l'enfant handicapé.

Deux infirmières - et le chef de section - ont achevé leur formation en santé communautaire à la fin de l'année, après deux ans d'études en cours d'emploi. Le chef de service a obtenu le certificat de démographie économique et sociale de l'Université de Genève.

Suite à l'équipement informatique de 14 infirmeries, les formations internes suivantes ont eu lieu :

- cours sur Windows XP pour 18 infirmières,
- cours Outlook pour 15 infirmières,
- cours Word XP et Excel pour 7 infirmières.

Les cours de l'UNIL sur les mauvais traitements ont été suivis par 4 infirmières et par le chef de section. Le cours du CEFOC (Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux) "Enjeux contradictoires dans le travail social" a été suivi par les 5 assistants sociaux. Vingt-cinq autres cours ont été fréquentés par divers collaborateurs. La supervision s'est poursuivie pour 3 groupes d'infirmières et le groupe des médecins du service.

Toutes les infirmières, les médecins et 2 physiothérapeutes ont suivi le cours de réanimation cardio-pulmonaire

suite à l'introduction du défibrillateur dans les piscines.

Le service a accueilli, en stage de courte durée de 5 jours, 9 élèves infirmières des écoles de Chantepierre, La Source et Bois-Cerf et une étudiante du cours de santé communautaire. L'infirmière-cheffe a eu des entretiens avec 8 étudiantes dans le cadre de leur formation à la HES-S2 (Haute école spécialisée santé-social), qui ont par ailleurs travaillé sur le terrain.

Les assistants sociaux ont accueilli une stagiaire en stage de longue durée de 5 mois : ceci représente un effort particulier pour ce groupe professionnel qui n'encadrerait par le passé des stagiaires que pour des stages d'observation d'une semaine.

Ces collaborateurs ont tous suivis la formation "Les enjeux contradictoires dans le travail social, perspectives systémiques" (CEFOC, Genève), deux d'entre eux le cours de l'UNIL sur l'enfant violent, un assistant social une formation sur "L'aide contrainte pour les familles maltraitantes", et un autre un cours sur "L'interface entre intersubjectivité et attachement dans la famille" (CEF [Centre d'étude de la famille], Lausanne).

En ce qui concerne les infirmières stagiaires, l'organisation actuellement prévue pour les stages d'étudiants de la HES-S2 ne permet au Service de santé que de répondre à la demande de stages de courte durée n'excédant pas 15 jours.

Vu la demande générale de places de formation, le Service de santé a décidé d'accueillir un(e) apprenti(e) de commerce dès la rentrée 2005, la nouvelle répartition des locaux permettant d'aménager un espace de travail à cet effet.

Le chef de service a participé comme enseignant à un cours sur la nutrition, destiné à des professionnels, donné à l'Institut de physiologie.

Toute l'équipe de la permanence mauvais traitements a participé à la formation des élèves de l'Institut pédagogique de Lausanne (IPGL), qui forme les futurs éducateurs de la petite enfance, lors des sessions de mars et d'octobre.

PRÉVENTION

ACTIONS DE SANTÉ

Les actions de santé faites durant l'année scolaire 2003-2004 par les équipes de santé des établissements ont été classées par thèmes (nombre de périodes) :

	primaire	secondaire
Besoins fondamentaux	130	57
Alimentation	18	48
Sens	255	20
Sommeil et relaxation	21	20
Hygiène	387	112
Immunité, SIDA, sexualité	170	299
Droits des enfants, violences, mauvais traitements	80	123
Toxicomanies	26	369
Autres	24	101
Total	1 111	1 149

Si le profil général n'a pas changé, on constate une nouvelle diminution globale de 16% des actions de santé.

PROGRAMMES DE SANTÉ

Programme famille Booz'yeux

Durant l'année scolaire 2003-2004, 12 classes supplémentaires ont profité de cette animation à l'établissement de Prélaz.

Programme de prévention du tabagisme

En raison du délai de carence prolongé jusqu'en août 2004 du poste de la responsable de l'éducation pour la santé, ce programme n'a pas connu de nouveaux développements. Dès la rentrée 2004, le programme a subi une refonte visant à le rendre plus accessible aux établissements en diminuant le temps consacré à certaines activités, en relation avec l'évaluation faite du programme pilote.

Prévention des toxicomanies

La prévention des toxicomanies a été menée dans 5 établissements scolaires, au niveau des classes de 6^e à 9^e année : au Belvédère pour 38 périodes, aux Bergières pour 60 périodes, à Villamont pour 71 périodes, à C.-F. Ramuz pour 16 périodes et à l.-de-Montolieu pour 48 périodes.

Les projets initiaux des établissements, bien qu'engagés dans la durée et déclarés comme tels lors de la demande de subvention, devront être substantiellement modifiés, tant sur le fond que dans l'application. Cela résulte principalement de la décision prise début juillet 2004 par l'ODES de ne plus financer d'intervenants externes spécialisés en toxicomanie (issus des Fondations Le Cap et Place publique).

Le nouveau modèle proposé est celui de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) (co-publié avec l'ISPA [Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies] et le réseau suisse éducation et santé) dans sa brochure "École et cannabis". Ce document propose des règles, des mesures et une détection précoce, et se définit comme "un guide à l'intention des enseignants et des établissements scolaires". L'effort principal reposera donc sur sa mise en application par le corps enseignant. Des moyens devront être impérativement alloués à la formation, à l'encadrement et au soutien des enseignants, la prévention secondaire et surtout tertiaire devant être confiée principalement aux professionnels de santé, dont on a validé l'action dans ce domaine.

PROJETS DE PRÉVENTION

Les trois projets proposés dans le rapport-préavis N° 2003/37 du 31 juillet 2003 (Agenda 21, 4^e partie - éducation et formation) ont été acceptés. Le projet de prévention secondaire-tertiaire de l'obésité a connu un début de réalisation par la prise en charge d'un premier groupe de 11 élèves à l'établissement de Béthusy, en collaboration avec deux maîtres de sport. Ce cours de nutrition a été proposé aux parents de ces élèves, ainsi qu'aux collaborateurs(trices) des Services de la petite enfance et de la jeunesse et des loisirs.

Fourchette verte

Le service a aussi préparé la réponse à la motion "Pour une démarche de type "Fourchette Verte" dans les écoles et cuisines scolaires de Lausanne", déposée le 9 avril 2002 et partiellement prise en compte le 1^{er} juillet 2002. Le souhait de la motionnaire était d'offrir dans les lieux de restauration scolaires lausannoises une alimentation conforme aux règles diététiques, avec un accès facilité aux enfants végétariens. Après avoir successivement défini le label "Fourchette Verte", et son adaptation aux enfants, la réponse s'appuie sur une enquête des diététiciennes des Ligues de la santé dans les réfectoires scolaires et les APEMS, selon une grille d'investigation servant à l'attribution du label, qui tient compte durant les 4 dernières semaines de l'équilibre diététique, de la qualité et de la diversité des repas servis, de l'accueil et de l'aménagement des locaux. Le rôle éducatif des repas au niveau du goût des enfants ainsi que l'appréciation de ceux-ci sont aussi notés. Une attention est portée au tri des déchets. Les résultats de cette investigation ont montré un niveau globalement satisfaisant, et 3 cuisines ont déjà obtenu le label en modifiant la planification des repas. Pour les autres, des corrections portant sur la fréquence des mets gras, la quantité de viande (diminuée) et des légumes (augmentée) servis, la diversification des desserts et le tri des déchets devraient permettre d'adapter les pratiques sans problème. Les modifications nécessaires seront introduites dans les deux années suivant l'adoption du rapport-préavis municipal. Sur le plan éducatif, le lien du cuisinier avec les enfants est vu comme un défi à relever. Un effort plus marqué sera entrepris pour faire découvrir de nouveaux goûts aux enfants (toujours fidèles aux frites, pâtes, tranches panées et à la purée !), même s'il est difficile de concilier ces préférences avec la volonté d'offrir une alimentation équilibrée et variée. Quant à l'information nutritionnelle, elle pourra s'enseigner rapidement et simplement, sous forme d'animation ad hoc. Des projets de prévention de type "semaine du goût" seront encore développés sur les lieux de restauration scolaires.

Une annexe au préavis faisant le bilan de la situation nutritionnelle et de l'activité physique en Suisse (domaines intimement liés dans le maintien d'un bon état cardiovasculaire et d'un poids correct), des tendances de consommation (étude Nutritrend), des besoins nutritionnels actuels, de la prévention nutritionnelle dans les classes lausannoises a été fournie.

RECHERCHE ET ÉTUDES

Étude sur la visite préscolaire

La rentrée 2003 avait vu arriver en 1^{ère} année primaire la première cohorte d'élèves aux parents desquels il avait été proposé, à l'échelon cantonal, de faire la visite préscolaire auprès du médecin traitant. Une étude a été faite sur la couverture vaccinale des élèves qui ont ou n'ont pas eu cette visite préscolaire.

Le bilan du statut vaccinal global à l'entrée en CYP1 est globalement satisfaisant, même s'il existe une proportion d'enfants insuffisamment vaccinés (moins de 2 doses Di, Te et ROR, moins de 3 doses Pol). On voit que si l'on tient compte simultanément de ces conditions pour cha-

que vaccin (si un vaccin incomplet ou insuffisant suffit pour qualifier l'ensemble du statut vaccinal), on note à l'entrée en CYP1 que chez ceux qui avaient eu la visite préscolaire 5.7% des élèves avaient un statut insuffisant et 60.9% avaient un statut vaccinal incomplet alors que chez ceux qui n'avaient pas eu la visite préscolaire 10.0% avaient un statut vaccinal insuffisant et 71.3% avaient un statut vaccinal incomplet.

Les carences sur le plan vaccinal sont donc d'emblée plus nombreuses dans ce 2^e groupe.

On note aussi que la différence entre les proportions ainsi calculées entre enfants ayant fait la visite préscolaire et ceux qui ne l'ont pas faite est faible et stable jusqu'à 4 vaccinations pour Di, Te et Pol, et une vaccination pour ROR, mais augmente fortement ensuite pour la 5^e/2^e dose. Ces différences sont toutes hautement significatives du point de vue statistique ($p = 0.0001$). Cet écart est présent quelle que soit la nationalité, les écarts allant pour les différents groupes nationaux de 2.2% à 42.5%, avec une moyenne d'écart de 17.1%.

La comparaison avec l'étude de 1990, dont les élèves avaient été choisis en Ville de Lausanne dans des quartiers à revenu moyen, bas ou élevé, montre que pour la diphtérie la proportion d'enfants insuffisamment vaccinés (1.7%) a régressé en 2003 à 1%. En 1990 la transition se faisait aussi entre la 4^e et la 5^e dose, la couverture passant de 86.7% pour la 4^e dose à 26.3% pour la 5^e, donc de manière plus abrupte qu'en 2003. On a gagné pour la diphtérie quelques 20% d'enfants complètement vaccinés.

Cependant on note des lacunes importantes au niveau de la 5^e dose de Di et Pol, et de la 2^e dose de ROR, malgré que l'on soit à l'âge prescrit, et que l'on obtienne par la suite dans la scolarité publique des taux de couverture supérieurs, dus à l'action des services de santé scolaires. Ces lacunes montrent que les occasions de contact avec le médecin privé avant l'école ont été insuffisantes, quelles qu'en soient les raisons.

PRESTATIONS DU PROGRAMME

Le programme de prestations est resté inchangé.

Vaccinations (année scolaire 2003-2004)

vaccin Infanrix	439 doses	soit diphtérie	1 410 doses
vaccin Revaxis	183 doses	tétanos	1 410 doses
vaccin Boostrix	718 doses	coqueluche	1 157 doses
vaccin Ditanrix	70 doses	polio	622 doses
vaccin Priorix	1 582 doses	vaccin ROR	1 582 doses
vaccin GENH-Bvac	1 606 doses	vaccin HB	1 606 doses

On constate une nouvelle fois la progression des vaccinations à l'école contre la coqueluche.

Visites médicales (année scolaire 2003-2004)

En 2004 nous avons enregistré que 95.9% des parents ont fait la visite préscolaire chez leur médecin traitant. Par rapport à 2003, ce taux s'est accru de quelques 22% ce qui représente une progression spectaculaire.

Résultats des contrôles de santé et des visites médicales

	garçons	filles
examinés	1 708	1 540
envoyés chez le médecin pour :		
anomalie de l'acuité visuelle	266	314
anomalie de la vision des couleurs	22	7
test de Lang (vision stéréoscopique)	21	23
anomalie de l'audition	77	78
examinés pour verrues	3 155	3 087
envoyés chez le médecin pour verrues	366	372
examinés pour poux	3 853	3 884
traités pour poux	59	216

PRESTATIONS HORS PROGRAMME DE DÉPISTAGE (ANNÉE SCOLAIRE 2003-2004)

Urgences :

- APEMS	33 situations
- premiers secours accidents	21 156 événements

Interventions de soutien :

- en faveur des enseignants	257 heures
- en faveur des classes	61 heures

Démarches médico-sociales :

- réductions diverses (620 situations)	207 heures
- en faveur des enfants	647 heures
- auprès des enseignants	1 121 heures
- dans le cadre du service	1 169 heures
- assurances sociales, SPJ, divers	502 heures
- consultations infirmières (673 familles)	428 heures
- entretiens avec les familles	752 heures

Les consultations infirmières ont été à nouveau beaucoup plus nombreuses ainsi que les entretiens avec les familles, ce dernier point étant à mettre en relation avec la nouvelle manière de procéder au contrôle préscolaire qui prévoit justement ces entretiens avec les familles.

ÉDUCATION POUR LA SANTÉ FAITE PAR LES INFIRMIÈRES (ANNÉE SCOLAIRE 2003-2004)

		heures
préparation		1 076 heures
individuelle	531 élèves	190 heures
en groupe	9 362 élèves	509 heures
total	9 893 élèves	1 775 heures

On note une progression importante des activités, de l'ordre de 65%, par rapport au niveau de 2001-2002.

MAUVAIS TRAITEMENTS

La permanence mauvais traitements s'est occupée durant l'année civile 2004 de la situation de 20 enfants (2/3 de garçons et 1/3 de filles). La typologie des mauvais traitements montre, également répartis entre les sexes, 38% de mauvais traitements physiques, 26% de mauvais traitements psychiques, 28% de situations d'abus ou de suspicions d'abus sexuels et 8% de situations de négligences éducatives dont certaines graves.

En tout, le service a signalé, en 2004, 41 situations aux autorités (+60%). Le service a enregistré au dernier trimestre 2004 un afflux de situations qui comptent parmi les plus complexes de ces 15 dernières années.

PHYSIOTHÉRAPEUTES (ANNÉE SCOLAIRE 2003-2004)

Nombre d'élèves

sexe	examinés	signalés pour gym préventive	suivis pour gym préventive	signalés au médecin
garçons	1 559	545	442	31
filles	1 405	437	348	45
total	2 964	982	790	76

L'action "ballons" s'est étendue, et concerne maintenant dans le secteur primaire une classe sur quatre; une extension serait possible mais certaines contraintes la freinent. Une redéfinition du rôle des physiothérapeutes scolaires sera nécessaire pour résoudre le problème.

ASSISTANTS SOCIAUX SCOLAIRES (ANNÉE SCOLAIRE 2003-2004)

La répartition des situations prises en charge en fonction de la date d'ouverture et de fermeture des dossiers est la suivante :

	fermés en 2004	restés ouverts	total
ouverts avant 2004	67	393	460
ouverts en 2004	31	121	152

Le point positif de cette année a été l'accès à l'assurance-maladie et aux subsides pour les primes pour les sans-papiers, même si la démarche représente une lourde charge pour les familles du fait de s'affilier en bloc. Les assistants sociaux déplorent une fois de plus la saturation des dispositifs divers de prises en charge ainsi que le durcissement de la politique envers les requérants d'asile, qui a des conséquences sur leur lieu de vie et leur santé mentale.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

ETACOM

Le 1^{er} janvier 2004, la convention entre le Département de la formation et de la jeunesse et la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation de la Commune de Lausanne est entrée en vigueur. Cette convention définit le mandat confié au Service de psychologie scolaire pour assumer les prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS). Elle a engagé trois grands axes de réflexion et de travail :

1) UNIFORMISATION DES PRATIQUES

Le premier concerne la mise en commun des différents modes de fonctionnement des dix régions, que celles-ci dépendent directement du Canton ou qu'elles soient conventionnées comme c'est le cas de Lausanne. L'objectif est d'arriver à un système administratif et financier comparable. Grâce à de nombreuses rencontres réunissant les responsables régionaux et le représentant de l'Office cantonal de psychologie scolaire (OPS), une organisation qui tient compte de la nécessité de trouver des fonctionnements communs à tous et d'un souci de respecter les particularités régionales a été mise en place. Pour le Service de psychologie scolaire de nombreux liens se sont encore renforcés :

- avec les diverses régions du canton (échange sur les pratiques : réponse face aux demandes croissantes, recherche de solutions alternatives si la surcharge est trop grande, réponses comparables dans le cas de crise);
- avec les différents services de la DEJE (au travers d'activités communes comme la recherche de solutions pour des situations difficiles, la mise en commun et la coordination de ressources spécifiques, l'animation d'un groupe de réflexion sensibilisé à la maltraitance, la coordination d'actions en cas de crise);
- avec les directions d'établissement, travail qui se poursuit déjà depuis de nombreuses années (orientation, intégration des élèves dans les structures de l'enseignement spécialisé avec les nouvelles procédures mises en route en 2004, etc.).

Un des sujets débattus, particulièrement mobilisateur compte tenu de son enjeu, a été celui de la transmission d'informations relatives aux familles et aux enfants suivis par les spécialistes PPLS. C'était tout le thème de la confidentialité, du respect des informations personnelles comme des données sensibles qui en était l'enjeu. Si ce thème a mis à jour des positions parfois très divergentes entre les différents partenaires de l'école, il a permis de préciser les besoins réciproques de collaboration. Ce débat a abouti à la production d'un document très satisfaisant, puisqu'il conforte les parents dans leur rôle central et prépondérant. Avec leur accord, l'échange autour de leur enfant prendra en compte le besoin d'information de l'école, le partage d'informations et la coordination entre la famille, les enseignants et les spécialistes aura encore plus clairement pour objectif d'être autre chose qu'une seule transmission de données administratives

comme c'était le risque de départ, pour devenir un instrument réellement opérant dans la recherche de solutions.

2) ACCOMPAGNEMENT ET COLLABORATION

Ce deuxième domaine de réflexion et de travail a trait à l'accroissement de l'implication du Service de psychologie pour répondre aux besoins des établissements scolaires. Ainsi, au travers du "Groupe de ressources d'accompagnement et de formation en cas d'incident critique" (GRAFIC) dont l'intérêt n'est plus à démontrer, la participation du service est active dans tous les établissements où s'organise cette formation.

De plus, la mise en place d'un projet comparable initié par l'Office des écoles en santé (ODES) mobilise également le Service de psychologie. Il s'agit d'être formé et disponible aux besoins de Soutien aux équipes de santé en cas de maltraitance et d'abus sexuels envers les enfants (SESAME).

Deux spécialistes du service sont particulièrement impliqués dans la mise en place de ce programme, ce qui s'inscrit tout naturellement dans le cadre de nos missions. La nouvelle Loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LPM) et son règlement d'application ont d'ailleurs suscité des réflexions de fond qui montrent combien il est parfois complexe de conjuguer les exigences de la loi, les besoins des enfants et le travail des professeurs, souvent au premier plan quant à la réception de confidences.

En ce qui concerne la collaboration "école-PPLS", une évaluation interne au Service de psychologie scolaire a confirmé toute l'importance que revêtent pour les spécialistes les réunions en équipes pluridisciplinaires organisées dans les différents établissements afin de répondre de manière plus pointue aux difficultés rencontrées avec certains enfants. Les quelques améliorations proposées aux directeurs ont été bien accueillies et vont dans le sens d'un renforcement de ces rencontres qui doivent dépasser le seul échange d'informations au profit d'un réel instrument d'évaluation, de recherche de mesures pertinentes, de coordination des actions, de réflexion commune. Le but, toujours à réactualiser, se doit d'être une utilisation plus pointue des champs de compétence des uns et des autres et non un nivellement de celles-ci.

Toujours dans le cadre des liens entre les directeurs des établissements scolaires lausannois et le Service de psychologie, la rencontre du 9 décembre 2004 entre la cheffe de service et la Conférence régionale lausannoise (CRL) des directeurs d'établissement a officialisé la constitution du "collège de coordination" au sens de l'art. 68 ch. III de la Loi scolaire. Cela permettra, selon un agenda préétabli, de faire régulièrement l'évaluation des besoins des uns et des autres et de procéder à une adaptation régulière. Un des prochains grands objectifs communs sera la réalisation d'un document qui permettra de finaliser les modalités de collaboration entre les établissements et le service. Il s'agit de la suite logique de la convention du 3 septembre 2003 qui prévoyait déjà la création de ce type de document complémentaire.

3) ORGANISATION DU SERVICE

La réorganisation administrative tout d'abord. Elle a permis, au travers d'une reprise intégrale des dossiers des enfants bénéficiant de prestations remboursées par l'Assurance invalidité (AI), de doter le service d'un véritable instrument de contrôle et de gestion informatique des données. Cet instrument, à la fois souple et pointu, est maintenant devenu indispensable tant sur le plan comptable que sur celui de l'information aux spécialistes. Ceux-ci disposent ainsi en tout temps d'un échéancier précis et d'une vision claire des situations dont ils ont la charge.

La contribution active de la comptabilité de la DEJE comme du Service informatique a permis de reprendre l'intégralité des données depuis janvier 2002, date de la mise en place du programme dont les multiples applications n'avaient pu être utilisées à ce jour.

L'organisation informatique "de métier" ensuite permet aux spécialistes de faire usage pratiquement partout d'ordinateurs, aussi bien dans les divers bureaux de consultations qu'ils utilisent dans les collèges, que dans les bureaux de Chauderon. Pour le Service de psychologie scolaire, il s'agit d'un véritable défi pour se maintenir compétitif en matière de prestations grâce aux techniques actuelles. Ainsi l'informatique est utile, non seulement du point de vue administratif, mais surtout dans le cadre des interventions thérapeutiques. Dans le domaine logopédique et psychomoteur plus particulièrement, la mise à disposition des logiciels "métier" permet d'offrir aux enfants de nouveaux moyens pour acquérir, voire combler, des compétences défailtantes ou indisponibles au travers d'un matériel attractif, actuel et vivant.

STATISTIQUES

CAS NON AI ET AI

Un autre usage de l'informatique permet maintenant d'avoir une meilleure vision du travail effectué par les spécialistes. Sur l'ensemble des données disponibles, quelques-unes apparaissent particulièrement significatives.

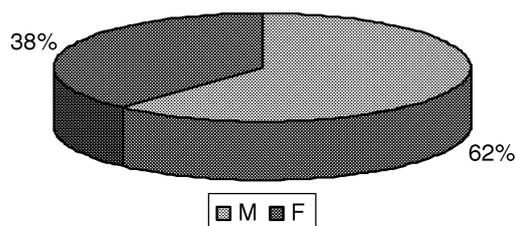
Durant l'année scolaire 2003-2004 : 989 nouveaux dossiers ont été ouverts à partir d'autant de nouveaux signalements. C'est au total plus de 2 280 dossiers qui ont été traités durant cette période pour les situations ne relevant pas de l'Assurance invalidité et 162 pour les difficultés prises en charge par cette institution, soit au total 2 442 dossiers.

Pourcentage des enfants vus par rapport à la population scolaire totale

dossiers actifs	non AI	AI	total dossiers	total élèves scolarisés	%
M	1 400	107	1 507	6 786	22.21
F	880	55	935	6 512	14.36
total	2 280	162	2 442	13 298	18.36

Les interventions des spécialistes s'adressent davantage aux garçons qu'aux filles, toutes interventions confondues.

Pourcentage des enfants vus selon le sexe, cas AI et non AI cumulés



Le temps moyen est aussi en faveur des garçons pour chaque type d'intervention.

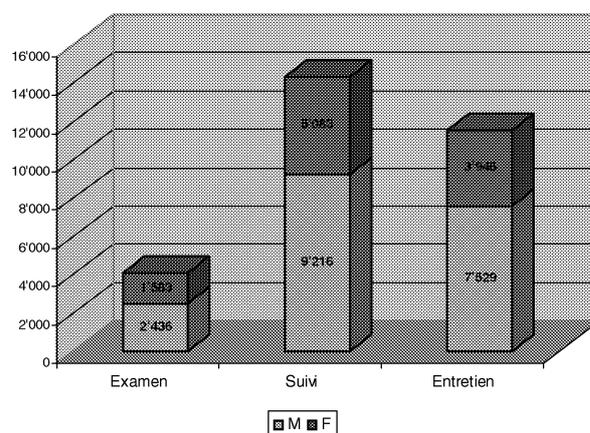
CAS NON AI

Le tableau ci-dessous montre que sur ces 2 280 dossiers la répartition des interventions en terme d'heures est de 14 299 heures pour des soutiens (prises en charge logopédiques, psychologiques et psychomotrices), 11 475 heures d'entretien (parents, enseignants, autres intervenants) et 4 019 heures d'examens.

Nombre de dossiers et temps total selon le sexe

cas non AI	dossiers actifs	examen	suivi	entretien	total heures
M	1 400	2 436	9 216	7 529	19 181
F	880	1 583	5 083	3 946	10 612
total	2 280	4 019	14 299	11 475	29 793

Nombre total des heures, selon le sexe, cas non AI



Temps moyen par enfant selon le sexe

cas non AI	examen	suivi	entretien
M	5.0	23.0	6.8
F	4.5	20.0	5.8

Si l'on prend maintenant le nombre de dossiers et de temps en fonction des trois professions (psychologues, logopédistes et thérapeutes de la psychomotricité) on remarque que 534 situations nécessitent plusieurs interventions et sont traitées par plus d'un spécialiste (différence entre tableaux "Nombre de dossiers et temps total selon la spécialité" et "Nombre de dossiers et temps total selon le sexe" : 2 854 – 2 280 = 574).

Nombre de dossiers et temps total selon la spécialité

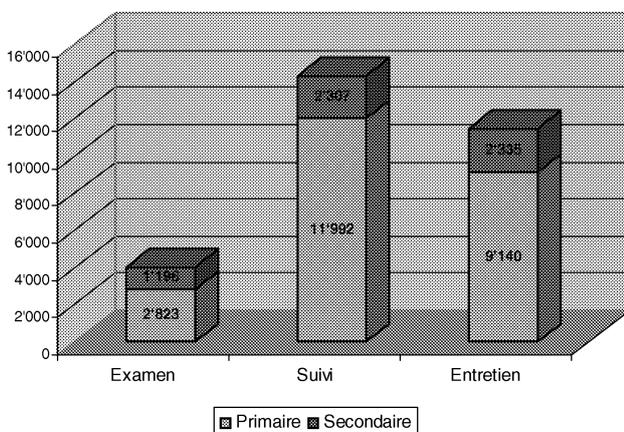
cas non AI	dossiers actifs	examen	suivi	entretien	total heures
psy	1 464	2 664	3 753	6 465	12 882
logo	943	989	6 736	2 999	10 724
psych-mot	447	366	3 810	2 011	6 187
total	2 854	4 019	14 299	11 475	29 793

Les élèves dans le secteur primaire sont davantage signalés et demandent plus d'interventions et ce sont les élèves dans les CYP1 et 2 qui nous mobilisent le plus. Le cycle de transition reste lui aussi très demandeur d'aide pour les élèves.

Nombre de dossiers et temps total pour le primaire et le secondaire

cas non AI	dossiers actifs	examen	suivi	entretien	total heures
primaire	1 609	2 823	11 992	9 140	23 955
secondaire	671	1 196	2 307	2 335	5 838
total	2 280	4 019	14 299	11 475	29 793

Nombre total des heures au primaire et au secondaire, cas non AI



Nombre de dossiers et temps total selon les cycles primaires et voies secondaires

	dossiers actifs	examen	suivi	entretien	total heures
CIN	260	502	1 106	1 323	2 931
CYP1	611	1 267	3 619	3 164	8 050
CYP2	469	714	3 350	2 180	6 244
CYT	303	642	789	1 130	2 561
VSO	80	84	220	179	483
VSG	68	100	316	267	683
VSB	52	93	139	111	343
total	1 843	3 402	9 539	8 354	21 295

CAS AI

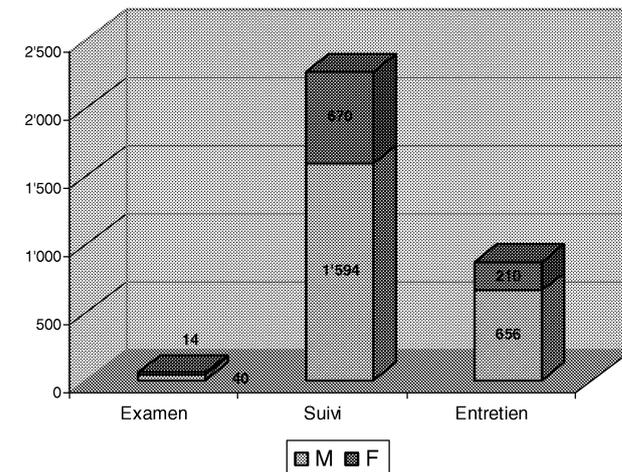
Pour les situations nécessitant des prestations AI les statistiques sont presque identiques en ce qui concerne les commentaires que l'on peut faire à leur sujet.

Le nombre de dossiers ouverts est de 162 avec une forte demande pour les élèves de primaire.

Nombre de dossiers et temps total selon le sexe

cas AI	dossiers actifs	examen	suivi	entretien	total heures
M	107	40	1 594	656	2 290
F	55	14	670	210	894
total	162	54	2 264	866	3 184

Nombre total des heures, selon le sexe, cas AI



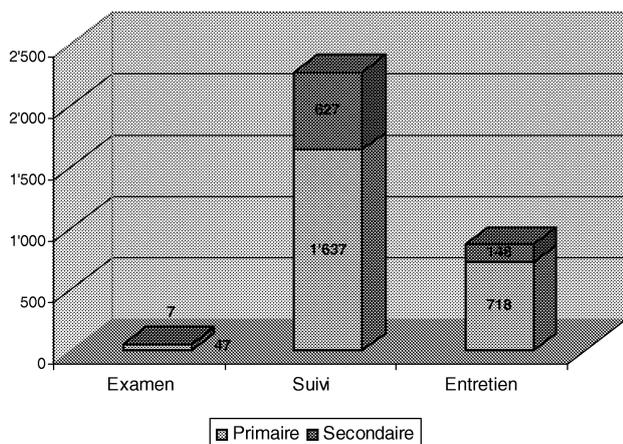
Temps moyen par enfant selon le sexe

cas AI	examen	suivi	entretien
M	2.7	23.1	9.2
F	2.3	17.6	9.1

Nombre de dossiers et temps total pour le primaire et le secondaire

cas AI	dossiers actifs	examen	suivi	entretien	total heures
primaire	113	47	1 637	718	2 402
secondaire	49	7	627	148	782
total	162	54	2 264	866	3 184

Nombre total des heures au primaire et secondaire, cas AI



Nombre de dossiers et temps total selon les cycles primaires et voies secondaires

	dossiers actifs	examen	suivi	entretien	total heures
CIN	15	17	103	83	203
CYP1	26	6	424	152	582
CYP2	34	7	530	181	718
CYT	23	5	284	59	348
VSO	10	2	135	28	165
VSG	5	0	28	9	37
VSB	1	0	18	6	24
total	114	37	1 522	518	2 077

CONCLUSION

Comme indiqué dans le premier tableau, le pourcentage des enfants reçus par le Service de psychologie scolaire en proportion des enfants scolarisés est de 18.36% avec une nette dominance pour les garçons (22.21%) par rapport aux filles (14.36%). Si l'on effectue le même calcul pour les enfants scolarisés au primaire et au secondaire, on obtient une large majorité pour le primaire (24.86%) en regard du secondaire (11.4%).

Pourcentage des enfants vus au primaire et secondaire par rapport à la population scolaire totale

dossiers actifs	non AI	AI	total dossiers	total élèves scolarisés	%
primaire	1 609	113	1 722	6 983	24.66
secondaire	671	49	720	6 315	11.40
total	2 280	162	2 442	13 298	18.36

TRAVAIL CLINIQUE

La mission du service est d'offrir aux enfants et à leur famille la possibilité de consulter des spécialistes en cas de difficultés psychologiques, logopédiques et psychomotrices dans le cadre scolaire.

Cette mission qui mobilise 2.5 postes de spécialistes pour 1 000 dossiers se traduit par une charge de travail qui reste importante en fonction des besoins du terrain comme le montrent les statistiques.

En plus des examens, des évaluations et des prises en charge individuelles, un accent a tout particulièrement été mis sur les prises en charge en groupe : plus d'une centaine d'enfants ont pu en bénéficier. Les 19 groupes ainsi formés ont été co-animés par des couples de thérapeutes : 6 groupes par deux logopédistes, 4 par deux psychologues, 4 par une logopédiste et un(e) psychomotricien(ne), 5 par un(e) psychologue et une psychomotricienne.

Mais, si la diversification des interventions du service répond à une analyse plus fine des besoins, elle s'avère ne pas être une réponse "économique" ni en terme de temps, ni en terme d'enfants pouvant bénéficier de prestations, bien au contraire. Et pour éviter l'engrenage "davantage d'offres - davantage de demandes", une recherche, effectuée avec l'appui de l'Université de Lausanne et réduite à une seule année scolaire montre que c'est peut-être ailleurs qu'il s'agit d'intervenir pour contenir cette inflation. Une meilleure compréhension des besoins des enfants passerait par une collaboration plus proche encore avec le corps enseignant, ce qui permettrait la mise en place de stratégies d'aide, "en amont", au préalable à tout signalement, évitant la mise en route de procédures souvent longues, coûteuses, et pas toujours efficaces.

C'est dans ce sens que va se poursuivre notre réflexion pour 2005, aidé en cela, aussi bien par les Universités de Lausanne et Genève avec lesquelles les contacts sont très riches, qu'avec la HES-S2 (Haute école spécialisée santé-social), lieu de formation des thérapeutes de la psychomotricité.

RESSOURCES HUMAINES

Le nombre de collaborateurs (administratifs et spécialistes) est stable : 57 représentant 39.75 EPT). Comme cela a été évoqué plus haut, le nombre de postes correspond au taux d'encadrement appliqué dans les autres régions PPLS.

SERVICE DENTAIRE

MISSION

La mission du Service dentaire est de promouvoir la santé bucco-dentaire, de prévenir les maladies bucco-dentaires et, s'il s'avère nécessaire, de prodiguer des soins aux élèves de l'école publique lausannoise.

PROPHYLAXIE

Les prophylaxistes du Service dentaire ont poursuivi leurs activités de promotion de la santé dentaire dans les classes primaires lausannoises à partir du mois de septembre 2004.

Suite au départ d'une assistante dentaire à fin 2003 et aux nouvelles directives mises en place dans le cadre de l'analyse Prestations 2004, ce poste n'a pas été repourvu avant la rentrée d'août 2004.

Les deux prophylaxistes ont assuré cette fonction d'assistante dentaire et de ce fait, aucune éducation en prophylaxie dentaire n'a pu être dispensée durant le premier semestre 2004.

INSTALLATIONS

En 2004, divers renouvellements ont été effectués :

- un détartreur KAVO pour le cabinet de Montchoisi;
- un stérilisateur NEBUCID pour le cabinet de Pierreflour;
- le moteur d'aspiration du cabinet vert du Groupe orthodontique de Montbenon, suite à des pannes répétitives.

RESSOURCES HUMAINES

Le 1^{er} juin 2004, un nouveau chef de service a pris ses fonctions.

Un médecin dentiste orthodontiste au Groupe de Montbenon cabinet rouge a démissionné le 30 juin 2004. Compte tenu du délai de carence, son remplacement interviendra en mars 2005.

Après 30 ans dans l'Administration communale, l'assistante du chef de service a fait valoir son droit à la retraite le 30 novembre 2004. Son poste a été repourvu le 1^{er} décembre 2004 par voie de transfert.

DIVERS

L'informatisation des cabinets dentaires conservateurs se précise avec la finalisation du cahier des charges qui a été adressé à la fin de l'année à plusieurs sociétés de logiciels informatiques. Le résultat de l'appel d'offres sera examiné en début d'année 2005.

Effectif des patients

Enfants inscrits au S.D.S	au 31.12.03	au 31.12.04
Écoles primaires (-2 à +4)	4 507	4 473
Écoles secondaires (+5 à +9)	3 362	3 141
Apprentis, gymnasiens	946	697
Communes voisines (+ Belmont)	192	188
Institutions diverses	160	139
	9 167	8 664

Traitements conservateurs (pédodontie)

Patients traités	2003	2004
Nombre de consultations	7 601	6 704
Nombre de contrôles semestriels	11 578	10 759
Nombre de traitements facturés	13 306	12 724

Détails des traitements facturés en 2004

Diagnostic chez patients en urgence	320
Premier diagnostic individuel	1 141
Radiographies	4 014
Anesthésies	3 120
Applications "gelée fluorée"	1 257
Détartrages, nettoyages	2 882
Extractions	881
Coiffages pulpaire	76
Traitements radiculaires	31
Scelllements de fissures	4 049
Obturations provisoires	412
Ciments au verre ionomère	12
Amalgames sur dents permanentes	206
Amalgames sur dents de lait	106
Composites sur dents permanentes	1 859
Composites sur dents de lait	2 591

RÉDUCTIONS D'HONORAIRES

Durant l'année 2004, 260 demandes de réductions d'honoraires ont été examinées et parmi elles, 216 ont été prises en considération, ce qui représente une diminution de 10 cas par rapport à 2003. Sur la base des devis établis, le montant global de ces réductions s'élève à fr. 90'742.-.

ACTIVITÉ DES PROPHYLAXISTES ET DE L'HYGIÉNISTE

Conférences dans les classes (-2 à +4)	157
Séances de prophylaxie individuelle	1 541
Visites aux fondations	4
Brossages collectifs (nombre d'élèves)	0
Prises de RX (en jours)	39

ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE

La demande de traitements orthodontiques est toujours importante et les cabinets de Montbenon ont reçu, en plus des traitements en cours, 138 enfants pour une consultation d'orientation gratuite (screenings).

ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE

Nombre de rendez-vous	6 781
Conseils	138

Traitements en cours

<i>Actifs</i> : phase orthopédique	244
phase orthodontique	212

Passifs :

Contention	305
Sous surveillance	92
Traitements commencés (phase orthopédique)	49
Traitements terminés (phase orthopédique)	64
Traitements commencés (phase orthodontique)	70
Traitements terminés (phase orthodontique)	92

Détails des interventions

Radiographies

– Téléradiographies	255
– Panoramiques	355
– Poignets	1
– Face	0

Photographies	3 051
---------------	-------

Appareillages fixes

a) Bagues et brackets	2 614
b) Arcs	1 041

Réparations, transformations	28
------------------------------	----

LABORATOIRE

Travaux effectués au laboratoire (du 01.01.04 au 31.12.04)

Modèles études divers	245
Monoblocs	54
Plaque de contention	94
R.P.E.	51
Bonding direct	88
Omega	60
Arcs linguaux/palatins	126
Quad-Helix	50
Attelles contention	66
Réparations	46

VISITES DE DÉPISTAGE

Les visites annuelles de dépistage de la carie chez tous les écoliers lausannois se sont déroulées, comme chaque année, de début septembre à fin novembre.

Dans le souci de perturber le moins possible l'activité scolaire, les médecins dentistes et leur assistante ont veillé à éviter le déplacement des élèves, en se rendant eux-mêmes dans les bâtiments scolaires.

En moyenne, 65% des élèves des classes enfantines sont inscrits au Service dentaire.

Visites de dépistage – récapitulation générale 2004

	Nombre classes	Effectif	Abs.	Contrôles	Catégorie				Soins par		Avis aux parents
					I	II	III	IV	SDS	Refus	
Classes primaires	369	6 980	300	6 680	3 645	1 557	1 389	89	4 055	2 925	755
Classes secondaires	339	6 281	214	6 067	2 809	2 252	973	33	3 035	3 246	644
Institutions spécialisées	19	241	11	230	155	37	38	0	25	216	33
Classes privées	46	342	15	327	176	86	63	2	31	311	60
Belmont	10	201	6	195	151	22	22	0	60	141	19
Total	783	14 045	546	13 499	6 936	3 954	2 485	124	7 206	6 839	1 511

Catégorie I : Sans carie, ni obturation 51%

Inscrits au Service dentaire 51%

Catégorie II : Sans carie, avec obturations 29%

Non inscrits 49%

Catégorie III : Avec caries 19%

Catégorie IV : Bouches négligées 1%